



Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRIAIRES
du Québec

Rapport annuel 2013-2014





Crédit photo sur la couverture, de gauche à droite :
Mélanie Templeton, Dr Denis Harvey, SVVF/Meldo et Doris Bouchard

Table des MATIÈRES

Lettres de présentation	4
Énoncé de mission	5
Rapport du président	6
Rapport de la directrice générale et secrétaire	8
Le personnel de l'Ordre	12
Rapport du conseil d'administration	13
Rapport du comité exécutif	16
Rapport du Bureau du syndic	17
Rapport du Service du développement professionnel	20
Rapport du Service des communications	22
Rapport du Service de l'admission	26
Rapports des comités	
- Rapport du comité d'admission	26
- Rapport du comité d'inspection professionnelle	28
- Rapport du conseil de discipline	31
- Rapport du comité de révision	32
- Rapport du conseil d'arbitrage des comptes	32
- Rapport du comité de l'assurance responsabilité professionnelle	33
- Rapport du comité de la formation en médecine vétérinaire	35
- Rapport du comité de la rémunération	35
- Rapport du comité des spécialistes	36
- Rapport du comité de gouvernance	38
- Rapport du comité d'éthique	39
- Rapport du comité des médicaments	39
- Rapport du comité sur le bien-être animal	40
- Rapport du comité d'audit	40
- Rapport du comité de la reconnaissance du mérite	41
- Rapport du comité du congrès	41
- Rapport du comité du <i>Veterinarius</i> +	42
- Rapport du groupe de travail sur la télémédecine	43
- Rapport du groupe de travail sur la révision de la Loi sur les médecins vétérinaires	43
Renseignements généraux	44
États financiers et rapport de l'auditeur externe	46



Lettres de PRÉSENTATION

Québec, le 30 octobre 2014

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Me Stéphanie Vallée

Saint-Hyacinthe, le 30 octobre 2014

Maître Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice et ministre
responsable de l'application des lois
professionnelles
Ministère de la Justice
Édifce Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Dr Joël Bergeron, m.v.
Président

Saint-Hyacinthe, le 30 octobre 2014

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Dr Joël Bergeron, m.v.
Président

MANDAT

Le mandat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, conféré par le législateur québécois et enchâssé dans le Code des professions, est d'assurer la protection du public.

VISION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est l'organisme de référence pour les membres, le public, les partenaires et le gouvernement, pour toute question relative à l'exercice de la médecine vétérinaire, à la santé, au bien-être animal et à toute question de santé publique reliée à la santé animale au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être un moteur et un catalyseur pour le maintien d'une médecine vétérinaire de calibre mondial au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être une organisation dynamique, innovante, accessible, en constante évolution et à l'affût des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.

L'Ordre doit demeurer une organisation enracinée dans la société québécoise, mais ouverte sur le monde et résolument tournée vers l'avenir afin de répondre aux besoins et attentes de la population et de ses membres.

Pour ce faire, l'Ordre vise :

- une meilleure connaissance de la profession par la population;
- l'utilisation optimale des connaissances et des compétences des médecins vétérinaires au Québec;
- le développement, la promotion et l'instauration de normes de pratique permettant de conforter le rôle majeur et hautement stratégique des médecins vétérinaires;
- l'enrichissement professionnel des membres par la mise à jour constante d'un programme de formation continue novateur et par le biais du partage de leurs connaissances;
- la disponibilité d'une formation de qualité supérieure;
- le respect des normes de pratique en vigueur par tous les médecins vétérinaires;
- le support requis aux membres afin que ces derniers assument pleinement leur rôle et offrent en toute circonstance une médecine vétérinaire de la plus haute qualité qui soit au public;
- la gestion rigoureuse de ses ressources et l'optimisation de ses processus d'affaires;
- l'intégration des professionnels formés à l'étranger;
- l'analyse constante des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.

MISSION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec favorise l'excellence de la pratique des médecins vétérinaires au Québec afin de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et au maintien de la santé publique.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec veille à promouvoir et à favoriser l'implantation des meilleures pratiques en médecine vétérinaire au Québec. Pour ce faire, il assure le développement professionnel des médecins vétérinaires au Québec, encadre et surveille l'exercice et assure le respect de normes élevées de pratique et d'éthique professionnelle afin de contribuer pleinement à la santé et au bien-être des animaux et de la population québécoise dans un contexte de santé globale.

VALEURS PRIVILÉGIÉES

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec promeut de solides valeurs organisationnelles qui guident et soutiennent ses actions vers l'atteinte des objectifs stratégiques, soit :

- rigueur;
- respect;
- intégrité;
- transparence;
- compétence.

Fort de ces valeurs, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sera :

- une organisation accessible offrant un service hors pair à la clientèle;
- un ordre professionnel dont le public et les membres sont au centre des préoccupations et en tête de liste des priorités;
- une organisation dynamique qui encourage l'engagement de ses membres et le travail d'équipe en tout temps;
- un service en constante évolution, dynamique, à l'affût des nouvelles tendances, des pratiques émergentes et des besoins du public;
- une organisation dirigée par un conseil d'administration engagé qui veille à l'atteinte des objectifs stratégiques;
- une équipe efficace et efficiente qui assume en tout temps ses obligations financières, légales et administratives;
- une équipe constituée de différentes instances qui travaillent en collégialité et en complémentarité dans le respect du rôle de chacun (permanence, comité exécutif, conseil d'administration, comités, etc.).



Rapport du PRÉSIDENT

Dr Joël Bergeron, m.v.

L'année 2013-2014 aura notamment permis à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec d'entreprendre une révision importante de la Loi sur les médecins vétérinaires, de concrétiser son projet de mobilité professionnelle afin de prévoir l'accueil de médecins vétérinaires étrangers au Québec, de faire reconnaître de nouvelles spécialités vétérinaires sur notre territoire et de maintenir ses orientations dans la surveillance de l'utilisation judicieuse des médicaments. En fait, toutes ces actions témoignent de l'engagement de l'Ordre envers le public, envers ses partenaires et envers sa mission d'assurer une médecine vétérinaire de qualité et des services à la population qui reflètent les compétences nécessaires et attendues.

LOI SUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES ET PROJET DE LOI N° 49

La révision et la modernisation d'une loi professionnelle représentent à la fois une occasion rare, un défi d'envergure et un enjeu majeur pour une profession. Dans la foulée de l'annonce du défunt projet de *Loi n° 49, Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées*, et même avant, l'Ordre a fait connaître son désir d'entreprendre la révision de sa loi constitutive. D'autant plus que ce travail devenait complémentaire et donc essentiel d'être mis en œuvre parallèlement à celui entamé par l'Ordre des agronomes du Québec. Ce fut d'ailleurs la demande exprimée par l'Ordre au cours de son audience en Commission parlementaire des institutions et qui fut accueillie favorablement par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Me Bertrand St-Arnaud. Les travaux se sont intensifiés au cours des derniers mois, accompagnés par l'Office des professions du Québec, et se poursuivront au cours du prochain exercice.

Les professions vétérinaire et agronomique collaborent de façon particulière et importante dans le contexte de la production animale. L'expertise de chacune est primordiale à l'essor d'une agriculture québécoise durable. La multidisciplinarité contribue à soutenir des entreprises agricoles qui font face à une compétition mondiale féroce. L'interdisciplinarité doit alors assurer la prestation de services en respect des compétences et des connaissances de chaque professionnel. C'est ainsi que, par sa mission, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec s'est engagé envers la santé et le bien-être animal ainsi que la santé publique. La prochaine mouture de la *Loi sur les médecins vétérinaires* saura de nouveau refléter cet apport à la société québécoise afin d'assurer la protection du public.

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Depuis l'avènement du *Règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société* en juillet 2008, le visage des établissements vétérinaires connaît des changements majeurs, voire un chambardement de l'organisation des pratiques. Si l'arrivée d'investisseurs étrangers est un phénomène nouveau pour la profession vétérinaire, la formation de regroupements avait déjà eu lieu, mais de façon plus limitée. Il faut reconnaître que cette tendance prend une ampleur marquée depuis les deux dernières années.

Ce n'est certes pas seulement au sein de la profession vétérinaire que ce phénomène provoque des questionnements. En fait, tout le système professionnel s'y penche actuellement. Les préoccupations exprimées par les médecins vétérinaires sont légitimes et dépassent les points de vue strictement économiques de la rentabilité des entreprises et de l'accessibilité au partenariat d'entreprise pour les futurs professionnels. Ces impératifs économiques soulèvent d'abord des questions d'intégrité professionnelle, de liberté de jugement et d'indépendance professionnelle. Ces éléments sont au cœur de la protection du public, peu importe d'où proviennent les investisseurs, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.

L'Ordre a d'ailleurs offert une session d'information dans le cadre du programme professionnel de son congrès annuel, souhaitant ainsi permettre à ses membres de prendre connaissance des options qui s'offrent à eux, mais surtout leur rappeler leurs devoirs professionnels.

USAGE JUDICIEUX DES MÉDICAMENTS

À juste titre, la population québécoise s'attend à une utilisation judicieuse des médicaments dans le cadre de l'exercice de la médecine vétérinaire. Les consommateurs sont soucieux de la salubrité et de l'innocuité des produits qui se retrouvent dans leur assiette. Le public ne souhaite aucunement la présence de résidus médicamenteux chez les animaux et dans l'environnement. Les propriétaires d'animaux et les éleveurs comptent sur des professionnels leur offrant les meilleures options possibles pour soigner leurs animaux, ceci en tenant compte également des incidences sur la santé humaine.

Le combat à l'antibiorésistance dépend essentiellement d'un usage approprié des antibiotiques dans tous les secteurs de la santé, humaine et vétérinaire. L'Ordre s'y était engagé pleinement l'année dernière en mettant au point un programme de formation continue obligatoire en antibiorésistance qui venait s'ajouter aux exigences déjà demandées aux médecins vétérinaires. Cette année, une entente de partage des conférences francophones diffusées par l'Ordre sous forme de webinaires a été conclue avec le Nouveau-Brunswick afin d'offrir ces outils aux vétérinaires francophones de la province.

Le conseil d'administration a adopté le contenu et la diffusion d'une affiche présentant une cascade décisionnelle sur l'utilisation des médicaments, notamment à l'égard de l'usage de préparations magistrales, souvent essentiel et incontournable en médecine vétérinaire. Également, divers articles sont parus dans la revue *Le Veterinarius*, informant les médecins vétérinaires des

bonnes pratiques à adopter en matière d'usage judicieux des médicaments. L'utilisation de médicaments hors homologation est une réalité inhérente à notre profession. La grande variabilité des espèces en comparaison des produits homologués offerts pour ces espèces justifie amplement la nécessité d'avoir recours aux médicaments hors homologation et aux préparations magistrales.

Cependant, ce genre d'utilisations doit être encadré de façon claire et précise si nous souhaitons préserver ce privilège nous permettant de veiller à la santé et au bien-être des animaux. L'Ordre tient ainsi à soutenir les médecins vétérinaires en leur faisant connaître l'évolution des pratiques reconnues en matière d'usage judicieux des médicaments et respectueuses des obligations de tous envers la santé animale, publique et environnementale.

PÉNURIE DE MÉDICAMENTS

Depuis deux ans, la pénurie de médicaments demeure une situation préoccupante majeure pour l'ensemble du monde de la santé. Loin de se résoudre, elle semble prendre de l'ampleur. De nouveaux produits se retrouvent sur la liste de non-disponibilité sans que ceux qui les y précédaient en soient retirés.

Aux dernières nouvelles, le travail des médecins vétérinaires et la qualité des services offerts aux animaux et leurs propriétaires ne se trouvaient pas compromis outre mesure. À la suite de l'annonce faite en 2012 et avec l'aide de nos spécialistes, la profession a réussi à mettre au point des solutions de rechange assurant le maintien des services au public. Au cours du dernier exercice, l'Ordre a continué de garder à jour les informations concernant la liste des produits retirés du marché. Nous devons demeurer vigilants et conscients que la disponibilité des médicaments ne s'avère plus un acquis, malheureusement.

Divers articles parus récemment ont justement mis en lumière que cette pénurie, entraînée par le manque de ressources premières et de solutions de rechange, autant pour les médicaments que pour les fournisseurs, continuait de menacer la santé publique. Et qui dit santé publique, dit aussi médecine vétérinaire. Une place qui n'est malheureusement pas toujours comprise ni acquise, plus souvent par simple méconnaissance des autres intervenants.

TÉLÉMÉDECINE VÉTÉRINAIRE

En décembre 2013, le conseil d'administration recevait le rapport final du groupe de travail sur la télémédecine vétérinaire et adoptait un cadre d'application initial. L'évolution fulgurante des technologies de l'information ouvre des occasions sans précédent à l'exercice de la médecine vétérinaire à distance, mais apporte également des défis réglementaires de taille. Le cadre d'application représente les premières balises en cette matière pour la médecine vétérinaire au Canada. L'Ordre a collaboré de près avec l'Association canadienne des médecins vétérinaires afin de favoriser l'amorce d'une approche cohérente entre les provinces.

L'utilisation de la télémédecine vétérinaire ne vient aucunement modifier les obligations professionnelles déjà inscrites dans la Loi sur les médecins vétérinaires et les règlements qui en découlent. Bien encadrée, elle peut certes favoriser l'évolution d'offre de services vétérinaires dans des circonstances impossibles jusqu'à présent. L'Ordre pourrait ainsi saisir l'occasion de mettre à l'épreuve et d'évaluer ses propres balises par l'entremise de projets pilotes.

CONTRIBUTION DE L'ORDRE AU PROGRAMME DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Depuis plusieurs années, l'Ordre contribuait de façon occasionnelle à la préparation et à la diffusion de cours aux étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire. Cette volonté de l'Ordre s'est précisée, et cette participation s'est nettement accentuée au cours des dernières années. C'est ainsi que les divers services de l'Ordre participent à davantage d'activités et de cours offerts aux étudiants. Notamment, dans le cadre des ateliers d'Initiation au leadership vétérinaire (ILV) dès le début du cursus vétérinaire, du cours portant sur les styles de communication avec la clientèle offert aux étudiants de troisième année et de celui présentant les aspects déontologiques et juridiques de la médecine vétérinaire aux étudiants de quatrième année.

L'Ordre considère prioritaire de maintenir un lien étroit avec la seule faculté de médecine vétérinaire du Québec. Cette dernière prend d'ailleurs un virage important en adoptant une approche axée sur les compétences, alors que l'Ordre s'attaque à l'élaboration d'un programme de reconnaissance des acquis et des compétences. Cette proximité avec l'établissement d'enseignement responsable de la formation de la majorité de nos futurs professionnels doit assurer une cohérence et une compréhension nécessaires de ce que sera l'accompagnement que l'Ordre devra offrir à ses professionnels de demain. Les critères d'admission devront s'y adapter, les programmes et les outils de l'inspection professionnelle en seront transformés, mais aussi tout l'aspect de la formation continue permettant aux professionnels de poursuivre leur évolution tout au long de leur carrière.

REMERCIEMENTS

Le mandat de protection du public qui incombe à un ordre professionnel ne peut être accompli que par l'engagement plein et entier d'une équipe exceptionnelle allant bien au-delà de la simple description de ses tâches! En premier lieu, je tiens à souligner le travail rigoureux effectué par les administrateurs et leur accompagnement si précieux dans les décisions, parfois difficiles, et les orientations qui sont prises afin de faire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec un organisme centré sur ses objectifs.

Une organisation comme la nôtre ne pourrait parvenir à la réalisation de son mandat sans le dévouement des membres de ses nombreux comités et groupes de travail. La lecture de ce rapport vous brosse un bien humble portrait de l'apport réel et remarquable que ces personnes fournissent au sein de l'Ordre.

Enfin, les obligations et les besoins d'un organisme professionnel exigent des tâches colossales de ressources somme toute limitées en nombre, mais certes pas en dévouement et en idées innovatrices afin de permettre à l'Ordre de remplir ses devoirs. Ces personnes ont toute ma reconnaissance et mon plus profond respect. Au nom des administrateurs, je souhaite leur exprimer nos plus sincères remerciements. Sans l'apport de chacun et chacune, la poursuite de nos objectifs serait futile.

Le président,



Dr Joël Bergeron, m.v.



Rapport de la DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

Le mandat de la directrice générale de l'Ordre est de planifier, organiser, diriger et contrôler toutes les activités et les ressources de l'Ordre, qu'elles soient humaines, matérielles ou financières. Elle veille au respect du mandat de l'Ordre, à l'atteinte des objectifs fixés et à la réalisation du plan d'action adopté par le conseil d'administration.

Le mandat du secrétaire de l'Ordre est d'assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions et les différents règlements de l'organisme. Il est notamment responsable de la gestion et de l'inscription au tableau de l'Ordre, de l'organisation et de la gestion des élections, de la planification et de l'organisation des assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale annuelle. Il veille à rédiger les procès-verbaux et les suivis des différents comités et assemblées dont il est le secrétaire et effectue les modifications réglementaires requises.



À titre de directrice générale et secrétaire de l'Ordre, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan des principales activités de notre organisme pour l'exercice 2013-2014.

Le dernier exercice s'est avéré très intense et riche en réalisations. De nombreux dossiers, dont certains étaient en attente depuis dix ans, sont arrivés à terme et ont été conclus. Nous avons poursuivi la réalisation du plan stratégique 2011-2015 avec diligence et rigueur, créant ainsi de la valeur et contribuant pleinement à la protection du public et au développement de la profession vétérinaire.

RECONNAISSANCE DE DIX NOUVELLES SPÉCIALITÉS VÉTÉRINAIRES

Après dix ans d'attente et au terme de nombreuses démarches et d'un suivi assidu de la part de l'Ordre depuis 26 mois, l'Office des professions du Québec a adopté, le 15 novembre 2013, le règlement soutenant la reconnaissance de dix nouvelles spécialités en médecine vétérinaire, soit :

1. anesthésiologie vétérinaire
2. dermatologie vétérinaire
3. imagerie médicale vétérinaire
4. médecine du comportement animal
5. médecine des animaux de laboratoire
6. médecine zoologique
7. neurologie vétérinaire
8. oncologie vétérinaire
9. ophtalmologie vétérinaire
10. urgentologie vétérinaire et soins intensifs

Ces dix nouvelles spécialités s'ajoutent aux huit déjà reconnues, soit :

1. chirurgie des grands animaux
2. chirurgie des animaux de compagnie
3. médecine interne des grands animaux
4. médecine interne des animaux de compagnie
5. microbiologie vétérinaire
6. pathologie vétérinaire
7. pathologie clinique vétérinaire
8. thériogénologie vétérinaire

Le Règlement modifiant le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec* a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juin 2014.

L'Office des professions du Québec a toutefois refusé de reconnaître deux spécialités, soit la cardiologie et la dentisterie, car les deux programmes de formation ne sont pas actuellement enseignés à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. L'Ordre devra donc poursuivre ses démarches dans ce dossier afin de les faire reconnaître.

DÉLIVRANCE D'UN PERMIS SPÉCIAL AUX SPÉCIALISTES

Dans un mémoire présenté le 6 juillet 2012 à l'Office des professions, l'Ordre demandait à nouveau que les spécialistes formés à l'étranger et reconnus par des organismes internationaux puissent obtenir un permis de spécialiste et ainsi pratiquer au Québec. Il rappelait que la réglementation actuelle ne permet pas de délivrer un permis de spécialiste et qu'on assiste ainsi à un exode de spécialistes souhaitant pratiquer au Québec; faute d'obtenir la reconnaissance à laquelle ils ont droit. Les autres provinces et pays délivrent des permis restrictifs à ces derniers, et le Québec se doit d'adapter sa réglementation à cette nouvelle réalité.

L'Ordre demandait donc la modification du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec* afin de permettre la délivrance d'un permis spécial de spécialiste à des spécialistes sans qu'ils aient l'obligation de satisfaire aux exigences d'admission au niveau de premier cycle du diplôme en médecine vétérinaire (D.M.V.) liées à la délivrance d'un permis général d'exercice. Conformément aux dispositions des articles 42.2. et 94 r. du Code des professions, ce permis spécial, mais de nature permanente, serait restreint aux activités professionnelles de la spécialité mentionnée. La direction générale poursuivra ses démarches dans ce dossier au cours du prochain exercice, car la réglementation professionnelle doit être modifiée afin de favoriser l'intégration des spécialistes formés à l'étranger et détenant une certification sans les obliger à réussir les examens de base leur donnant accès à un permis régulier, puis au certificat de spécialiste.

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE : UNE PREMIÈRE AU QUÉBEC

Le mandat de l'Ordre est de protéger le public en encadrant l'exercice des médecins vétérinaires au Québec et en garantissant au public que les détenteurs du droit de pratique possèdent les compétences requises pour pratiquer selon les normes minimales d'exercice, les lois et règlements ainsi que les règles de l'art en vigueur au Québec.

Soucieux d'assurer la mobilité des professionnels et de faciliter l'intégration des médecins vétérinaires formés à l'étranger tout en assurant le maintien d'une médecine vétérinaire de calibre mondial et la protection du public, l'Ordre a intensifié ses démarches dans ce dossier au cours de la dernière année.

Ainsi, au terme de 18 mois de travail, la direction générale de l'Ordre a déposé deux demandes de financement auprès du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles le 26 juillet 2013 pour la création de deux projets de reconnaissance des acquis expérimentiels et des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger. Après analyse, le Ministère a confirmé sa participation au projet en février 2014.

C'est ainsi que deux programmes de reconnaissance des acquis et des compétences sont en développement depuis le début de l'exercice :

1. Un projet de reconnaissance des acquis donnant accès au DEC en Techniques de santé animale. Le programme est conçu par le Cégep de Saint-Hyacinthe, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce programme sera gouvernemental et sera offert dans les huit cégeps du Québec offrant le programme de Techniques de santé animale.
2. Un projet de reconnaissance des acquis pour les médecins vétérinaires donnant accès au permis de pratique délivré par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Ce programme est conçu par l'Ordre en collaboration avec une firme spécialisée.

Les projets étant fondés sur la reconnaissance des compétences et des qualifications professionnelles, le professionnel formé à l'étranger est donc invité à faire la preuve de ses acquis et de ses compétences.

Le projet est novateur et structurant et constitue une première au Québec, voire même au pays. C'est donc sous le signe de la compétence que l'Ordre fera tomber les barrières à l'entrée de la profession sur le territoire québécois, assurant ainsi son mandat de protection du public.

L'évaluation des compétences et la reconnaissance des acquis expérimentiels en fonction du référentiel de compétences est une approche porteuse et respectueuse pour les professionnels formés à l'étranger. Les outils d'évaluation qui seront développés seront fiables, équitables, flexibles et de grande qualité.

La direction générale de l'Ordre a consacré beaucoup de temps au cours du dernier exercice sur ces projets et il est heureux que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles de même que celui de l'Éducation, du Loisir et du Sport aient accepté de financer le développement de ces deux programmes. Les travaux dans ce dossier se poursuivront tout au long des douze prochains mois.

OPPOSITION À L'ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI N° 49

Le 12 juin 2013, le ministre responsable des lois professionnelles, Me Bertrand St-Arnaud, a présenté le projet de *Loi n° 49* à l'Assemblée nationale : Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées, touchant les ingénieurs, chimistes, architectes, agronomes et géologues.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a présenté un mémoire en commission parlementaire le 12 novembre 2013 afin de demander au gouvernement de modifier le libellé de l'article 3 du projet de loi, soit le texte législatif soutenant la modernisation de la *Loi sur les agronomes*. Le ministre St-Arnaud a alors suggéré de moderniser la *Loi sur les médecins vétérinaires* en même temps que celle des agronomes, évitant ainsi tout décalage et toute confusion dans la pratique. Les deux professions travaillent en complémentarité et les lois doivent être en mesure de refléter l'expertise de chacun, favoriser le travail d'équipe et l'interdisciplinarité ainsi que protéger le public.

Plusieurs échanges et rencontres se sont tenus dans ce dossier cette dernière année. L'Ordre des agronomes du Québec et l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec devront conclure une entente et convenir du texte législatif final au cours du prochain exercice.

MODERNISATION DE LA LOI SUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

La *Loi sur les médecins vétérinaires* a été adoptée en 1973, et la médecine vétérinaire a évolué de façon phénoménale au cours des quarante dernières années. La modernisation de cette loi s'imposait et, dans un contexte où des travaux de modernisation des autres lois professionnelles étaient en cours, ce travail de révision devenait prioritaire. Ainsi, à l'automne 2013, l'Ordre a rédigé un nouveau projet de loi sur les médecins vétérinaires. Le texte législatif a été transmis aux membres de l'Ordre en janvier 2014 dans le cadre d'un processus de consultation générale. À la suite des résultats de cette première consultation, l'Ordre a apporté quelques modifications au texte législatif puis a entamé une consultation des partenaires en février 2014, en collaboration avec l'Office des professions. Ainsi, 31 partenaires ont été invités à émettre leurs commentaires sur le projet législatif présenté.

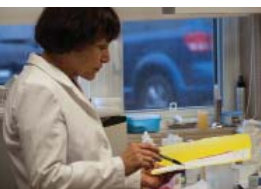
À la fin du présent exercice, soit au 31 mars 2014, les travaux relatifs à ce dossier se poursuivent.

CONGRÈS VÉTÉRAIRE QUÉBÉCOIS : UN RECORD DE PARTICIPATION

Le Congrès vétérinaire québécois s'est tenu du 7 au 9 novembre dernier à Saint-Hyacinthe et a enregistré un succès sans précédent. Plus de 1 100 personnes y ont participé. De plus, 109 conférenciers et 83 exposants ont pris part à ce grand rassemblement scientifique. Trois jours intenses durant lesquels chaque membre de l'équipe vétérinaire met à jour ses connaissances et peaufine ses habiletés dans différentes disciplines et sphères d'activités. Le banquet du vendredi soir, toujours aussi coloré, a attiré plus de 520 convives, ce qui constitue également un record dans notre histoire. L'Ordre est partenaire du développement professionnel de ses membres et de toute l'équipe vétérinaire, et nous nous réjouissons du taux de satisfaction exceptionnel enregistré cette année de la part des congressistes et des partenaires. L'équipe poursuivra son travail afin de maintenir ce niveau d'excellence.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE : REDRESSEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Au cours du dernier exercice, le redressement de l'inspection professionnelle entamé au cours de l'exercice précédent s'est poursuivi. Le comité d'inspection professionnelle a effectué un travail remarquable. De plus, la coordonnatrice du service a révisé toutes les méthodes de travail et a effectué tous les suivis qui n'avaient pas été faits au cours des dernières années. De nouveaux outils de gestion ont été conçus, l'inspection papier a débuté, de même que l'inspection dans le secteur de la santé publique. De nombreux projets sont en cours à la fin de l'exercice, dont un rapport de visite automatisé et un atelier sur la tenue de dossiers.



PLAN STRATÉGIQUE ET PLAN D'ACTION 2011-2015

Le plan stratégique 2011-2015, adopté par le conseil d'administration le 28 juin 2011, s'articule autour de cinq axes stratégiques : la protection du public, le développement et le soutien à l'exercice professionnel, la valorisation de la profession, la consolidation de la profession au sein de certains secteurs et la gestion optimale et efficiente de l'Ordre. Cinquante-deux objectifs stratégiques soutiennent ces cinq axes alors que le plan d'action compte 150 actions à réaliser au cours des quatre années visées.

Toute l'équipe, de même que les différentes instances de l'Ordre, sont à pied d'œuvre pour réaliser cet ambitieux plan stratégique : 66 % des actions prévues dans le plan d'action étaient réalisées au 31 mars 2014.

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013-2014

L'exercice 2013-2014 se solde par un excédent des produits sur les charges de 429 962 \$.

Cette année une ristourne de 50 866 \$ du programme d'assurance responsabilité professionnelle a été versée par l'assureur, car l'indice de perte était de 43,5 % au 31 mars 2014. Le surplus d'opération était de 98 633 \$ pour l'année 2013-2014 comparativement à 155 061 \$ pour l'an dernier.

Le remboursement de notre contribution de 114 357 \$ au Fonds de santé, la ristourne de 50 866 \$ de l'assureur, le contrôle très strict des dépenses tout au long de l'exercice, la performance du congrès et le report de la refonte du site Internet nous auront permis de terminer l'exercice 2013-2014 avec un surplus, et ce, en dépit de l'enregistrement de dépenses importantes, notamment en matière de services professionnels occasionnés par la modernisation de la *Loi sur les médecins vétérinaires*. Ainsi, l'excédent financier enregistré nous permettra de financer deux projets au cours du prochain exercice, soit la mise à jour du site Internet et l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion des membres.

Au cours du dernier exercice, le conseil d'administration a adopté une politique de gestion des avoirs financiers de l'Ordre. Cette politique vise à encadrer et soutenir la direction générale dans la gestion des placements de l'Ordre en précisant le niveau de risque jugé acceptable par le conseil d'administration et les véhicules financiers autorisés. Au cours des trois dernières années, l'Ordre a placé ses liquidités excédentaires dans un fonds générant un taux d'intérêt garanti de 4 %. La structure de ce fonds a été modifiée le 1^{er} avril 2013 et le rendement garanti a chuté à 2,26 %. En mars 2013, les administrateurs ont opté pour deux autres véhicules financiers, assurant ainsi une diversification du portefeuille. Il demeure impératif que l'Ordre optimise le rendement financier de ses liquidités, préserve son capital, ne prenne aucun risque et gère de façon très rigoureuse sa trésorerie puisque les entrées de fonds sont massives en mars et avril alors que les décaissements sont étalés sur 12 mois. Les revenus d'intérêt générés par la gestion des liquidités en 2013-2014 totalisent 30 303 \$, ce qui souligne l'importance d'opter pour une gestion dynamique et proactive de nos avoirs financiers. Ce montant s'ajoute aux revenus d'intérêt générés par le programme d'assurance responsabilité professionnelle : un montant de 37 290 \$.

La situation financière de l'Ordre s'est grandement améliorée au cours des trois dernières années, mais demeure toujours fragile. Le contrôle très strict des dépenses exercé devra être maintenu, de même qu'une planification rigoureuse des liquidités.

GESTION DE L'IMMEUBLE

Des travaux majeurs de rénovation de l'immeuble ont été réalisés en 2012-2013. Au cours du dernier exercice, l'Ordre a créé un fonds de réserve pour le bâtiment, lui permettant ainsi de pouvoir réaliser des travaux à venir sur le bâtiment sans nuire aux opérations courantes.

L'Ordre a également mandaté une firme de courtage afin de louer les espaces locatifs qui deviendront vacants au début de l'exercice 2014-2015.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au cours du dernier exercice, le plan de formation permettant de développer les compétences et les habiletés du personnel de l'Ordre a été mis en œuvre. Le programme de formation, visant tous les employés, s'échelonne sur deux ans. C'est ainsi que les formations qui ont débuté à l'hiver 2013 se poursuivront jusqu'à la fin de l'exercice 2014-2015.

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a recruté une coordonnatrice du Service des communications, comblant ainsi le poste qui était vacant depuis huit mois. Il y a également eu changement de la garde à la direction du Service du développement professionnel puis le poste de syndic adjoint a été comblé par suite du départ d'une syndique correspondante. Enfin, le conseil d'administration a créé un poste d'inspectrice-conseil deux jours par semaine dans le domaine des animaux de compagnie puis il y a eu embauche d'une première inspectrice-conseil pour le secteur de la santé publique.

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Durant le dernier exercice, la directrice générale a poursuivi la réalisation du plan directeur des systèmes d'information 2013-2015.

L'Ordre a effectué une mise à jour de son parc informatique, la migration du système informatique et des logiciels de bureautique, le changement de son serveur et la migration vers la virtualisation. Le plan de relève informatique a été complété, mais les travaux se termineront officiellement à l'automne 2014, après la réception du rapport d'audit externe sur les systèmes d'information.

De plus, au cours du dernier exercice, l'Ordre a acheté le code source de son logiciel de gestion des membres développé sur mesure en 2002. Ce logiciel est la propriété de l'Ordre, et aucun frais n'est enregistré pour son hébergement ou le renouvellement d'une licence depuis ce temps. L'Ordre devra développer d'autres applications au cours du prochain exercice, et une migration de ce logiciel est prévue en 2014-2015.

De plus, l'Ordre a commencé à travailler à la conception de son nouveau site Internet puis a lancé un appel d'offres en vue de sa refonte, qui devrait être complétée au cours du prochain exercice.

CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Au cours de l'exercice 2013-2014, la direction générale a mis à jour la matrice de contrôle interne de même que la matrice de gestion des risques.

EXERCICE EN SOCIÉTÉ

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a reçu et traité de nouvelles demandes d'exercice en société de la part de ses membres en rapport avec l'application du *Règlement sur l'exercice de la médecine vétérinaire en société*, lequel est entré en vigueur le 24 juillet 2008. Nous avons ainsi procédé à l'analyse et à l'autorisation d'exercice en société de 41 nouvelles sociétés par actions (SPA) et d'une nouvelle société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL), ce qui porte le nombre total de SPA autorisées et actives à 308 et celui des SENCRL

à 13, et ce, au 31 mars 2014. Ce sont plus de 1 122 médecins vétérinaires qui exercent maintenant leurs activités professionnelles au sein d'une société à responsabilité limitée.

Au printemps 2013, la direction générale a analysé la demande de renouvellement annuelle des 280 sociétés autorisées au 31 mars 2013 et a effectué les suivis requis auprès des actionnaires répondants.

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a été appelé à analyser de nouveaux modèles d'affaires proposés par des membres. Ces derniers sont beaucoup plus complexes que ceux autorisés à ce jour et regroupent plusieurs entités vétérinaires.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La directrice générale et secrétaire est la personne désignée par le président pour répondre aux demandes d'accès aux documents et renseignements adressées à l'Ordre, conformément au Code des professions, à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. La politique de l'Ordre sur les documents et renseignements accessibles sans restriction s'est appliquée à la majorité des demandes reçues.

Une seule demande a été reçue et acceptée au cours du dernier exercice.

RÉVISION RÉGLEMENTAIRE

Au cours de la dernière année, le secrétaire de l'Ordre a poursuivi la révision réglementaire amorcée il y a trois ans. Ainsi, trois nouveaux règlements ont été déposés à l'Office des professions du Québec :

- le *Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*;
- le *Règlement modifiant le Règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société*;
- la *Loi sur les médecins vétérinaires*.

ÉLECTIONS 2013

Conformément au Code des professions et au *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, des élections se sont tenues au printemps 2013 afin de pourvoir cinq postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec :

- un poste d'administrateur dans la région de l'Est;
- un poste d'administrateur dans la région de Québec;
- un poste d'administrateur dans la région de l'Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides;
- un poste d'administrateur dans la région de Chaudière-Appalaches;
- un poste d'administrateur dans la région de Laval et Lanaudière.

Au terme de la période de mise en candidature, terminée le 7 mai 2013, le secrétaire de l'Ordre avait reçu :

- aucune candidature dans la région de l'Est;
- trois candidatures pour le poste d'administrateur à pourvoir dans la région de Québec;
- une candidature pour le poste d'administrateur à pourvoir dans la région de l'Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides;
- une candidature pour le poste d'administrateur à pourvoir dans la région de Chaudière-Appalaches;
- une candidature pour le poste d'administrateur à pourvoir dans la région de Laval et Lanaudière.

Ainsi, trois administrateurs ont été élus par acclamation, il y a eu élection dans la région de Québec puis les membres élus du conseil d'administration ont procédé à une élection par scrutin secret pour combler le poste d'administrateur pour la région de l'Est, conformément à l'article 79 du Code des professions.

Les cinq administratrices et administrateurs élus pour représenter une région aux élections 2013 sont :

- pour la région de l'Est : **Dre Heïdie Pomerleau, m.v.**
- pour la région de Québec : **Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.**
- pour la région de l'Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides : **Dr Mario Giard, m.v.**
- pour la région Chaudière-Appalaches : **Dr André Trépanier, m.v.**
- pour la région de Laval et Lanaudière : **Dr Alain Laperle, m.v., IPSAV, M.Sc.**

Ces administrateurs ont été élus pour un mandat de trois ans se terminant au printemps 2016.

CONCLUSION

L'Ordre figure parmi les ordres les plus efficaces du système professionnel québécois. En effet, son volume d'activités comparativement à ses ressources dépasse largement celui de la plupart des organismes de son secteur. Un tel volume d'activités reste possible grâce au travail assidu des employés, des membres des comités et des administrateurs de l'Ordre.

Je tiens donc à exprimer ma plus profonde gratitude aux employés de l'Ordre, qui doivent relever le grand défi de l'efficacité et de la performance, et qui effectuent, jour après jour, un travail tout simplement remarquable. Ils font preuve d'un dévouement exemplaire et travaillent avec passion, enthousiasme et détermination afin de réaliser le mandat et la mission de l'Ordre puis en atteindre les objectifs. Ma reconnaissance est vive à leur égard, car les réalisations du dernier exercice sont le résultat tangible de leur rigueur, leur dévouement, leurs compétences et leur célérité. Je me considère extrêmement privilégiée de pouvoir compter sur une telle équipe.

Je désire également remercier et rendre hommage à tous les membres des comités pour leur engagement professionnel et leur dévouement. Ils sont nombreux et, par leur travail et leurs efforts soutenus, ils assurent le dynamisme de l'Ordre. Ils sont les forces vives de la profession, et leur apport est majeur. Travaillant souvent dans l'ombre, ils font preuve d'une générosité exemplaire. Ils mettent leurs compétences au service de la collectivité et contribuent de façon importante à l'enrichissement de la médecine vétérinaire, à la protection du public et à la notoriété de la profession.

Enfin, je saisis l'occasion pour exprimer ma reconnaissance au président, le Dr Joël Bergeron, et aux administrateurs pour leur appui et la confiance qu'ils m'octroient. Au cours du dernier exercice, ils ont confirmé les orientations stratégiques de l'Ordre et lui ont donné les moyens de réaliser son plan d'action. Les soutenir dans la réalisation du plan stratégique, propulser la profession encore plus loin et assurer la saine gestion de l'organisme est un plaisir et un honneur.

La directrice générale et secrétaire,



Suzie Prince, CPA, CMA, MBA



12

LE PERSONNEL DE L'ORDRE au 31 mars 2014

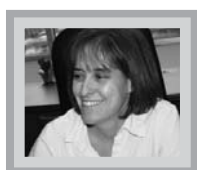


L'innovation, la détermination et le dévouement ont un visage...

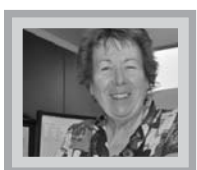
La passion au service de la profession



Dre Christiane Allard



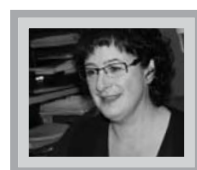
Dre Danielle Beaulieu



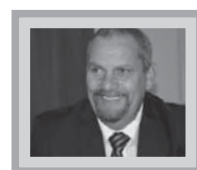
Mme Denise Bonin



Dre Suzanne Breton



Mme Francine Charette



Dr Yvan Chicoine



Dre Angela Drainville



Mme Catherine Dugas



Dre Lucie Frenette



Dre Andrée Lafaille



Mme Sonia Martin



Mme Maryse Massy



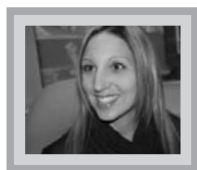
Dre Nathalie Parent



Mme Johanne Potvin



Mme Suzie Prince



Mme Chatelaine Riendeau



Dre Sophie Roy



Mme Sylvie Trépanier



Mme Émilie Trinque



Dre Claudine Vigneault



Dre Sonia Voyer

DIRECTION GÉNÉRALE

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA Directrice générale et secrétaire
Mme Sonia Martin Secrétaire de direction
Mme Denise Bonin Adjointe comptabilité et gestion immobilière
Mme Francine Charette Secrétaire-réceptionniste et préposée au tableau de l'Ordre
Mme Catherine Dugas Secrétaire-réceptionniste

SERVICE DE L'ADMISSION

Dre Suzanne Breton, m.v., IPSAV Coordonnatrice
Mme Sylvie Trépanier Secrétaire de gestion

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Mme Émilie Trinque Coordonnatrice
Mme Maryse Massy Secrétaire-technicienne

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dre Angela Drainville, m.v. Coordonnatrice
Mme Chatelaine Riendeau Secrétaire de gestion
Dr Yvan Chicoine, m.v. Inspecteur-conseil
Dre Sophie Roy, m.v. Inspectrice-conseil
Dre Andrée Lafaille, m.v. Inspectrice-conseil
Dre Claudine Vigneault, m.v., IPSAV Inspectrice-conseil
Dre Christiane Allard, m.v. Inspectrice-conseil

BUREAU DU SYNDIC

Dre Sonia Voyer, m.v., IPSAV Syndique
Dre Danielle Beaulieu, m.v., IPSAV Syndique adjointe
Dre Lucie Frenette, m.v. Syndique correspondante
Dre Nathalie Parent, m.v. Syndique correspondante
Mme Johanne Potvin Secrétaire de direction

Rapport du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au Code des professions du Québec et aux règlements y afférents, le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, à l'exception de ceux qui sont réservés aux membres réunis en assemblée générale.

Le conseil d'administration définit ainsi les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre et à l'application des dispositions du Code des professions, de la *Loi sur les médecins vétérinaires* et de toutes les lois et tous les règlements applicables.

Au 31 mars 2014, le conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec était composé d'un président et de 13 administrateurs, tous élus au suffrage universel des membres et de quatre administrateurs, nommés par l'Office des professions du Québec, à titre de représentants du public.

POSTE	NOM	RÉGION REPRÉSENTÉE	ENTRÉE EN FONCTION
Président	Dr Joël Bergeron	-----	3 mai 2011
Administrateurs élus	Dre Heïdie Pomerleau, m.v.	Est	18 juin 2013
	Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.	Québec	6 juin 2013
	Dr Patrick Cavanagh, m.v.	Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie	8 mai 2012
	Dr Simon Verge, m.v.	Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie	8 mai 2012
	Dr Giorgio Giusti, m.v.	Montréal	8 mai 2012
	Dr Michel Gosselin, m.v.	Montréal	8 mai 2012
	Dr Mario Giard, m.v.	Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Laurentides	7 mai 2013
	Dr André Trépanier, m.v.	Chaudière-Appalaches	7 mai 2013
	Dr Alain Laperle, m.v., IPSAV, M.Sc.	Laval et Lanaudière	7 mai 2013
	Dr Michel Carrier, m.v., IPSAV, M.Sc., Dipl. ACVO	Montréal	3 mai 2011
	Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., Dipl. ACVIM	Montréal	28 juin 2011
	Dre Manon Lécuyer, m.v., Dipl. ACVIM	Montréal	3 mai 2011
	Dre Émilie Pelletier, m.v.	Montréal	28 juin 2011
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	M. Jean Lefebvre		17 juin 2008
	M. Guy Jauron		29 mars 2011
	M. Jean-Paul Gagné		2 juin 2011
	Me Daniel Gervais		2 juin 2011



Photo : Patrick Roger Photographe

De gauche à droite :

En arrière : Dre Marie-Pierre Rainville, M. Jean Lefebvre, Me Daniel Gervais, M. Guy Jauron, Dr Hugues Lacoste, Dr Mario Giard, Dr Simon Verge, Dr Michel Gosselin, Dr Patrick Cavanagh, Dr Louis-Philippe de Lorimier

En avant : Dr André Trépanier, Dr Jacques Dupuis, Dre Hélène Pomerleau, Dr Joël Bergeron, Dr Alain Laperle, Dre Émilie Pelletier, M. Jean-Paul Gagné



RÉUNIONS

Au cours de l'exercice 2013-2014, le conseil d'administration a tenu sept réunions, soit :

Réunions régulières	5
Réunions extraordinaires	2

Les réunions du conseil d'administration pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 6 mai 2013 (réunion extraordinaire)
- 18 juin 2013 (réunion régulière)
- 19 juillet 2013 (réunion extraordinaire)
- 24 septembre 2013 (réunion régulière)
- 17 décembre 2013 (réunion régulière)
- 6 février 2014 (réunion régulière)
- 25 mars 2014 (réunion régulière)

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours du dernier exercice, le conseil d'administration a formulé 106 recommandations.

ADMISSION À L'EXERCICE

Sur recommandation du comité d'inspection professionnelle, le conseil d'administration a imposé un stage de perfectionnement dans le domaine des animaux de compagnie à un membre et a limité le droit de ce membre d'exercer des activités professionnelles.

RÉALISATIONS

ADMINISTRATION

- Adoption des états financiers vérifiés 2012-2013;
- Adoption du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice 2012-2013;
- Adoption de la hausse des honoraires professionnels de l'auditeur externe suite à la création du comité d'audit de l'Ordre;
- Recommandation à la prochaine assemblée générale annuelle de la reconduction du mandat de la firme Deloitte pour le mandat d'audit 2013-2014 moyennant des honoraires professionnels de 12 000 \$;
- Approbation du contenu et appui à la diffusion de l'affiche sur la cascade décisionnelle des médicaments de l'ACMV;
- Refus de la première proposition de collaboration présentée par le groupe de travail de l'ACMV visant la création d'une coalition des organismes réglementaires provinciaux puis décision de soutenir la création d'un Conseil des registraires vétérinaires canadiens;
- Nomination de Dre Angela Drainville à titre de coordonnatrice du Service du développement professionnel;
- Élection des membres du comité exécutif pour l'exercice 2013-2014;
- Désignation des signataires bancaires pour l'exercice 2013-2014;
- Adoption des priorités stratégiques 2013-2014;
- Octroi d'un appui financier de 5 500 \$ à Télé-Québec pour la diffusion de 25 épisodes de l'émission « Le grand jeu des animaux »;
- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2013;
- Création d'un fonds affecté à la bâtisse et d'y allouer annuellement un montant correspondant à 10 \$ par membre payant une pleine cotisation;
- Adoption du calendrier des élections 2014;
- Adoption de l'avis électoral, des bulletins de présentation et des formulaires de présentation pour les postes d'administrateurs pour l'élection 2014;

- Proposition aux membres réunis en assemblée générale annuelle d'une hausse de 5 % de la cotisation annuelle pour l'exercice 2014-2015;
- Attribution de la médaille de saint Éloi à Dr Guy Fitzgerald;
- Attribution du Prix d'excellence TSA à Mme Isabelle Dutil;
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) de décerner le Mérite du CIQ au Dr Michel Major;
- Nomination de Dre Christiane Allard à titre d'inspectrice-conseil dans le secteur de la santé publique;
- Indexation des échelles salariales, des jetons de présence et de la rémunération des employés;
- Adoption des prévisions budgétaires 2013-2014;
- Octroi d'un mandat pour l'achat d'un nouveau serveur;
- Nomination d'un représentant de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au sein du conseil d'administration de la Fondation BEA;
- Adoption du cadre d'application de la télémedecine vétérinaire;
- Adoption des prévisions budgétaires 2014-2015;
- Adoption des priorités stratégiques 2014-2015;
- Octroi d'un mandat pour le développement du nouveau site Internet de l'Ordre;
- Octroi d'un contrat de courtage de six mois au Groupe Sutton-Avantage Plus de Saint-Hyacinthe pour la location des espaces à bureaux du 1^{er} et du 4^e étage de l'immeuble;
- Création d'une affectation d'origine interne de 50 000 \$ pour la mise à jour du site Internet de l'Ordre à même l'excédent enregistré en 2013-2014;
- Adoption des placements 2014.

AFFAIRES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- Adoption du *Règlement modifiant le règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*;
- Adoption du *Règlement modifiant le règlement sur l'exercice de la profession de médecins vétérinaires en société*;
- Adoption du projet de modernisation de la *Loi sur les médecins vétérinaires* pour dépôt à l'Office des professions et consultation des membres et des partenaires.

POLITIQUES ET POSITIONS

- Adoption d'une politique tarifaire pour la tenue de réunions extraordinaires tenues à la demande d'un tiers;
- Adoption d'une politique de gestion des avoirs financiers de l'Ordre;
- Adoption d'une position sur les heures d'ouverture des boutiques dans les établissements vétérinaires;
- Modification de la politique de gestion des ressources humaines de l'Ordre.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

- Décision de demander l'émission d'un mandat de perquisition permettant au Bureau du syndic d'établir la preuve de la pratique illégale de la médecine vétérinaire dans un dossier, et ce, conformément à l'article 190.1 du Code des professions;
- Décision d'intenter une poursuite pénale contre M. Ian Roberge pour pratique illégale de la médecine vétérinaire conformément à l'article 189 du Code des professions;
- Décision d'ordonner un examen médical au Dr Eric Ibrahim, conformément à l'article 48 du Code des professions;
- Décision de refuser la réinscription au tableau de l'Ordre de M. Eric Ibrahim compte tenu qu'il n'a pas rempli les conditions de l'expert;
- Adoption du programme de surveillance générale 2014-2015;
- Décision d'intenter une poursuite pénale contre Mme Miryam Pinsonneault pour pratique illégale de la médecine vétérinaire conformément à l'article 189 du Code des professions.

ACTIVITÉS DE RAYONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

- Participation active comme partenaire de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux. Le président de l'Ordre siège sur le groupe de pilotage de ce projet dont le MAPAQ est le maître d'œuvre;
- Membre du groupe de travail du MAPAQ sur le bien-être des animaux de compagnie et de loisir. Le président de l'Ordre représente l'Ordre sur ce comité.

FORMATION DE COMITÉS

- Création d'un groupe de travail soutenant l'application des nouvelles normes minimales d'exercice pour les cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée. Le groupe de travail est composé de Dr Joël Bergeron, Dr Mario Giard, Dre Marie-Claude Leblanc, Dre Anne Marsan et Dre Angela Drainville;
- Prolongation pour une deuxième fois du mandat du groupe de travail sur la télémédecine jusqu'au printemps 2014;
- Création d'un groupe de travail dont le mandat sera d'analyser les normes minimales d'exercice actuelles. Le groupe de travail est composé de Dr Simon Verge, Dre Heïdie Pomerleau, Dre Marie-Pierre Rainville et Dre Manon Lécuyer;
- Création d'un comité scientifique pour le congrès annuel formé de sept membres pratiquant dans chacun des principaux secteurs de pratique.

NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE MANDATS DES MEMBRES DE COMITÉS

- Nomination de Dre Joëlle Garand à titre d'enquêteur-expert pour le secteur des animaux exotiques;
- Renouvellement du mandat de Dr Paul Desrosiers, Dr Pierre Gadbois, Dr Jean-Paul Laferrière et Dr Robert-Philippe Patenaude, membres du conseil de discipline pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Jean Piérard, président du comité de révision pour un mandat de deux ans;

- Renouvellement du mandat de Dr Joakim Allaire, Mme Ginette Bérubé, Dr Claude Forget, Me Daniel Gervais, Dr Martin Lavoie et Dr Pierre Martin, membres du comité de révision pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Richard Bourassa, président du comité de l'assurance responsabilité professionnelle pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dre Sylvie B. Lussier et Dr Gilles Nault, membres du comité de l'assurance responsabilité professionnelle pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Joël Bergeron, Dr Alain Laperle et M. Jean Lefebvre, membres du comité de rémunération pour un mandat d'un an;
- Renouvellement du mandat de Dr Pierre Bédard et Dr Daniel Venne, membres du comité des médicaments pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Jacques Dupuis, président du comité des spécialistes pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Pierre-Grégoire Dubé, membre du comité des spécialistes pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Roch Bourassa, président du comité de la reconnaissance du mérite pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr André Vrins, président du comité Veterinarius+ pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dre Cécile Aenishaenslin, Dr Sébastien Buczinski, Dr Patrick Cavanagh, Dre Annie Daignault, Dr Marc-André d'Anjou, Dr Louis-Philippe de Lorimier, Dre Yvonne A. Elce, Dre Joane Parent, Dr Jean Sirois, Dre Christine Theoret et Dre Geneviève Toupin, membres du comité Veterinarius+ pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dre Brigitte Boucher, présidente du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de trois ans;
- Nomination de Dr Jérôme del Castillo et Dre Josée Roy, membres du comité des médicaments pour une période de deux ans;
- Nomination de Dr Christophe Céleste, Dr Jacques Dancosse et Pierre-Yves Mulon, membres du comité d'admission pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dre Marie-Josée Landry, membre du comité d'inspection professionnelle pour un mandat d'un an et demi.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le jeudi 7 novembre 2013.



Rapport du COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du Code des professions et au Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Le comité exécutif est ainsi chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre.

Plusieurs sujets traités par le conseil d'administration ont d'abord été discutés au sein du comité exécutif et ont fait l'objet de recommandations.

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président

Dr Alain Laperle, m.v., IPSAV, M.Sc., vice-président

Dr Giorgio Giusti, m.v., administrateur

Dr Mario Giard, m.v., administrateur

M. Jean Lefebvre, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité

RÉUNIONS

Réunions régulières	7
Réunion extraordinaire	2

Les réunions du comité exécutif pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 23 avril 2013
- 28 mai 2013
- 16 juillet 2013
- 27 août 2013
- 24 septembre 2013 (extraordinaire)
- 29 octobre 2013
- 17 décembre 2013 (extraordinaire)
- 28 janvier 2014
- 25 février 2014

RÉALISATIONS

PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Au cours du dernier exercice financier, le comité exécutif a formulé 148 recommandations.

ADMISSION À L'EXERCICE

Sur recommandation des comités d'admission ou des spécialistes, le comité exécutif a procédé à la reconnaissance d'équivalences de diplôme et de formation, à la délivrance de permis réguliers et de permis temporaires ainsi qu'à l'octroi de certificats de spécialistes (voir le rapport des activités du Service de l'admission). Le comité exécutif a également radié quatre membres qui n'avaient pas rempli les conditions d'inscription au tableau de l'Ordre ou n'avaient pas acquitté la cotisation annuelle 2013-2014.

De plus, le comité exécutif a imposé un stage de perfectionnement et une inspection particulière sur la compétence à une personne souhaitant se réinscrire au tableau de l'Ordre après une absence de plus de cinq ans de même qu'un stage de perfectionnement dans le domaine des animaux de compagnie à un membre.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

Au cours du dernier exercice, le comité exécutif a imposé un stage de perfectionnement dans le domaine des animaux de compagnie, puis a imposé des cours de perfectionnement à ce membre et a limité son droit d'exercer des activités professionnelles.

De plus, le comité exécutif a transféré un dossier au syndic lui demandant de faire enquête pour pratique illégale de la médecine vétérinaire.

ADMINISTRATION

- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2013;
- Recommandation du plan de redressement de l'inspection professionnelle au conseil d'administration;
- Adoption de la convention portant sur les conditions de travail des inspecteurs-conseils;
- Création d'un quatrième poste d'inspecteur-conseil dans le secteur des animaux de compagnie;
- Recommandation de l'adoption de la politique de rémunération, des échelles salariales 2013-2014 et de la politique de bonification au conseil d'administration;
- Recommandation des priorités stratégiques 2013-2014 au conseil d'administration;
- Recommandation de la création d'un groupe de travail qui encadrera les demandes de cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée au conseil d'administration;
- Adoption du plan de formation des employés pour l'exercice 2013-2014;
- Décision de permettre aux médecins vétérinaires des autres provinces d'avoir accès au programme de formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens développé par l'Ordre, moyennant des frais d'inscription de 80 \$ pour une formation de trois heures comparativement au coût de 25 \$ exigé des membres de l'Ordre;
- Décision d'acheter le code source du logiciel de gestion des membres de la firme CDE Informatique pour la somme de 14 000 \$;
- Recommandation de la nomination de la Dre Danielle Beaulieu à titre de syndique adjointe au conseil d'administration;
- Adoption de l'entente triennale avec La Personnelle;
- Adoption de la stratégie et du plan d'action soutenant les actions de l'Ordre dans le dossier de la modernisation de la *Loi sur les agronomes* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires*;
- Adoption du nouveau visuel du logo de l'Ordre et du bulletin électronique;
- Recommandation de l'embauche d'un directeur général adjoint au conseil d'administration;
- Recommandation d'une modification à la politique de gestion des ressources humaines au conseil d'administration;
- Décision de retenir l'offre de la compagnie Industrielle Alliance pour le programme d'assurances collectives des membres et des employés de l'Ordre à la suite d'un appel d'offres;
- Recommandation de l'attribution du Mérite du CIQ 2014 au Dr Roch Bourassa au conseil d'administration;
- Décision de ne pas modifier l'horaire de travail des employés durant la période estivale.

GESTION FINANCIÈRE

- Recommandation de l'adoption des prévisions financières de l'année 2013-2014 au conseil d'administration;
- Adoption de l'état des résultats, de la balance de vérification et des listes de comptes mensuels;
- Placements médias et octroi des dons et commandites pour l'exercice 2013-2014, pour un total de 2 500 \$ distribués à des organismes en lien avec la santé animale.



Rapport du BUREAU DU SYNDIC

Dre Sonia Voyer, m.v., IPSAV, syndique

Conformément à son mandat, le Bureau du syndic veille à faire respecter le Code des professions ainsi que la *Loi sur les médecins vétérinaires* et les règlements qui en découlent.

Un syndic peut décider de faire une enquête à la suite d'une information selon laquelle un professionnel aurait commis une infraction aux dispositions du Code des professions ou à la *Loi sur les médecins vétérinaires* et ses règlements, conformément à l'article 122 du Code des professions.

Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic peut alors décider de porter plainte, en vertu de l'article 116 du Code des professions, devant le conseil de discipline. Il pourrait aussi décider, si les faits allégués au soutien de la demande d'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement, de proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au médecin vétérinaire concerné, et ce, en tout temps avant le dépôt d'une plainte disciplinaire.

Le syndic agit aussi comme responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qui relèvent de sa compétence, conformément aux dispositions prévues à cet effet au Code des professions, à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

BILAN DE L'EXERCICE 2013-2014

Cette année, la tendance à la hausse se maintient. Le Bureau du syndic a reçu 2 590 appels durant l'exercice, dont 56 % provenaient de médecins vétérinaires qui s'interrogent sur différents aspects de la réglementation et 37 % du public qui désire discuter avec un syndic d'une situation ou connaître ses droits et la démarche à suivre pour demander la tenue d'une enquête. Cette année, c'est sur les règles applicables en matière de publicité des médecins vétérinaires ainsi que sur celles entourant la rédaction d'une ordonnance d'un médicament homologué ou d'une préparation magistrale que portaient un grand nombre de ces appels. Un rappel des règles applicables de ces règles a d'ailleurs été communiqué à tous les membres durant l'exercice par l'entremise de la revue de l'Ordre. Les signalements et les questionnements portant sur l'exercice illégal de la profession par des non-membres ont également augmenté cette année et plusieurs ont nécessité l'ouverture d'une enquête approfondie.

Dossiers

	NOMBRE DE DOSSIERS
142 dossiers ouverts durant la période, lesquels s'ajoutent aux 169 toujours à l'étude au 31 mars 2013	311
Total de membres visés par ces 311 dossiers	232
Dossiers réglés par la conciliation du syndic en vertu de l'article 123.6 du Code des professions	36
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période (31 mars 2014)	230

Décisions

	NOMBRE DE DÉCISIONS
De porter une plainte disciplinaire (en vue du dépôt au conseil de discipline)	14
De ne pas porter de plainte disciplinaire	67

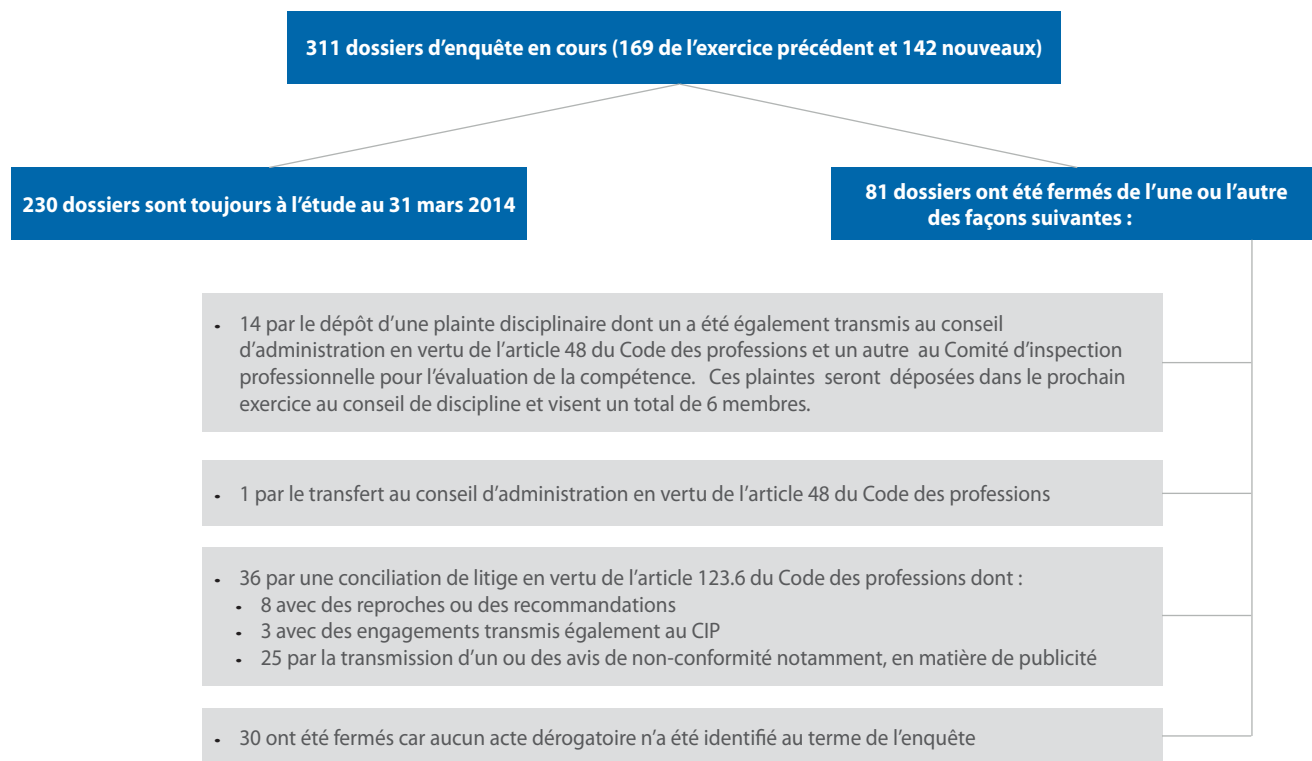
RÉALISATIONS

ACCÈS À L'INFORMATION

La syndique n'a répondu à aucune demande d'accès concernant des informations relevant de sa compétence.



TABEAU DES ACTIVITÉS



CONCILIATION DES COMPTES

(Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec)

Conformément au règlement de l'Ordre adopté à cet effet, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte, acquitté ou non acquitté, pour des services professionnels, peut en demander par écrit la conciliation au syndic, et ce, tant que le membre n'a pas fait de demande en justice pour le recouvrement de ce compte.

Demandes

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	3
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	1

CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Mandaté par le conseil d'administration de l'Ordre, le Bureau du syndic veille au contrôle de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de la vente illégale de médicaments, conformément à l'article 188.1 du Code des professions.

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

	NOMBRE DE DEMANDES
55 dossiers ouverts durant la période, lesquels s'ajoutent aux 57 toujours à l'étude au 31 mars 2013	112
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	48
Dossiers portant sur l'usurpation de titre réservé exclusivement ou non	64

Poursuites pénales intentées

	NOMBRE DE POURSUITES
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	6

Enquêtes complétées

	NOMBRE DE POURSUITES
Portant sur l'exercice illégal, dont 7 avec un ou des avis de non-conformité transmis aux personnes concernées	16
Portant sur l'usurpation de titre réservé, dont 7 avec un ou des avis de non-conformité aux personnes concernées	8
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé dont 29 avec un ou des avis de non-conformité aux personnes concernées	40

Jugements rendus

NOMBRE DE DEMANDES	INTIMÉS COUPABLES	INTIMÉS DÉCLARÉS ACQUITTÉS
Portant sur l'exercice illégal	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	1	0
Montant total des amendes imposées		7 500 \$



Rapport du SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dre Angela Drainville, m.v., coordonnatrice du Service du développement professionnel

Le Service du développement professionnel a la responsabilité de la gestion et du suivi de plusieurs dossiers relatifs à la qualité de l'exercice et à la compétence des membres de la profession, notamment l'inspection professionnelle, la formation continue et le programme scientifique du Congrès annuel.

GESTION DE LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

Le Service du développement professionnel supervise la formation continue des membres et, à ce titre, remplit le mandat suivant :

- surveiller et approuver les formations et programmes donnés par les organismes externes;
- suivre de près le nombre, la qualité et la disponibilité des sessions de façon à s'assurer du maintien de l'accessibilité à la formation continue et du degré de satisfaction des membres par rapport à ces activités;
- vérifier que les médecins vétérinaires respectent les exigences de formation continue, en tenant à jour leur fiche personnelle;
- faire les suivis nécessaires lors du non-respect des exigences de formation continue, en collaboration avec le comité d'inspection professionnelle;
- s'assurer que les formations inscrites correspondent au domaine d'exercice du membre;
- gérer la formation à distance (DVD et questionnaires relatifs à ces formations);

CONGRÈS 2013

Le congrès annuel est une activité de formation continue facultative. En 2013, le Congrès s'est déroulé sur trois journées et un nombre total de 830 congressistes s'y sont inscrits. Parmi ceux-ci, 575 médecins vétérinaires ont inscrit des heures de formation continue à leur dossier, selon la répartition indiquée dans le tableau en page 21. Aussi, 169 techniciens en santé animale, 19 gestionnaires et 67 étudiants en médecine vétérinaire ont assisté au congrès. Il est à noter qu'un nombre de 65 médecins vétérinaires et 43 techniciens en santé animale ont participé à l'un ou plusieurs des huit ateliers pratiques offerts sur le site du Congrès alors que 40 médecins vétérinaires et 12 techniciens en santé animale ont participé à l'un des quatre ateliers pratiques offerts en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. De plus, 186 médecins vétérinaires ont assisté à la formation continue obligatoire portant sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens (tronc commun) offerte dans le cadre du Congrès. Enfin, un programme professionnel double a aussi été offert lors du Congrès 2013 et 98 médecins vétérinaires y ont participé.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE SUR L'UTILISATION JUDICIEUSE DES ANTIMICROBIENS

Ce programme de formation continue obligatoire inclut trois heures de formation générale traitant de l'usage des antimicrobiens, soit un tronc commun pour tous les médecins vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre, et trois heures de formation spécifique reliée au domaine principal d'exercice. L'échéancier pour compléter la formation continue obligatoire est le 31 mars 2015. L'état d'avancement du programme par domaine d'exercice est présenté dans le tableau à la page suivante.

FORMATION À DISTANCE

Un service de formation à distance est aussi offert aux membres grâce à la vidéothèque de l'Ordre. La vidéothèque, actualisée annuellement à l'aide des conférences présentées au cours du plus récent congrès, compte maintenant 79 titres de conférences régulières avec questionnaires ainsi que les recueils de conférences des six derniers congrès de l'Ordre. Aussi, elle compte 11 titres de conférences sur la formation continue obligatoire ainsi que 12 titres de conférences régulières que les membres peuvent visionner en web différé. Au cours de l'exercice 2013-2014, plus de 57 médecins vétérinaires se sont prévalus de la formation à distance par la location de DVD du Congrès (165 locations) et 19 médecins vétérinaires ont visionné une conférence en web différé.

RECONNAISSANCE DE FORMATION CONTINUE

Dans le but d'informer les membres des différentes sessions scientifiques données par les associations et les organismes externes, un babillard est publié dans chaque parution de la revue *Le Veterinarius*. De façon générale, l'Ordre accepte les formations et congrès vétérinaires donnés par plus de 40 organismes reconnus, non seulement québécois, mais aussi canadiens, américains et internationaux. En outre, au cours de l'exercice 2013-2014, la direction du service a analysé 40 demandes de reconnaissance de formations données par des entreprises pharmaceutiques, d'alimentation animale et d'autres organismes privés. Selon le résultat de l'évaluation du contenu scientifique de chaque activité, l'Ordre a pu reconnaître un nombre d'heures allant jusqu'à 12 heures de formation continue pour les participants.

CONSEQUENCES D'UNE FORMATION CONTINUE INCOMPLÈTE

Tout médecin vétérinaire qui ne respecte pas la politique de formation continue obligatoire en ne satisfaisant pas à ces exigences et qui n'est pas en mesure de se justifier devra démontrer sa compétence devant le comité d'inspection professionnelle.

Au cours de l'exercice 2013-2014, aucun membre n'a fait l'objet d'une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle en raison du non-respect des exigences de formation continue. Durant l'exercice 2013-2014, un suivi des membres non conformes à la politique de formation continue pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013 a été effectué. Les résultats de ce suivi sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Gestion de la formation continue des membres

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES ACCORDÉES	NOMBRE DE PERSONNES QUI L'ONT SUIVIE
Congrès annuel – Médecins vétérinaires - 1 journée scientifique seulement	6	207
Congrès annuel – Médecins vétérinaires - 2 journées scientifiques	12	288
Congrès annuel – Programme professionnel #1 (Exercice sous bannière)	3	88
Congrès annuel – Programme professionnel #2 (Préparation à la retraite)	0	36
Congrès annuel – Formation continue obligatoire sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens		
• Tronc commun	3	198
• Tronc spécifique :		
- Animaux de compagnie	3	132
- Bovins	3	68
- Équins	3	14
- Santé publique vétérinaire	3	35
Congrès annuel - Ateliers pratiques		
- Hématologie m.v. (animaux de compagnie)	8	7
- Hématologie TSA (animaux de compagnie)	N/A	13
- Médecine de population DSAHR	7	16
- Radiologie (animaux de compagnie) – 2 offres	4	42
- Tenue de dossiers – SolVet TSA	N/A	10
- Plaies et bandages TSA (animaux de compagnie)	N/A	20
- Chirurgie (animaux de compagnie)*	7	16
- Dentisterie m.v. (animaux de compagnie) - 2 offres*	6	24
- Dentisterie TSA* (animaux de compagnie)	N/A	12

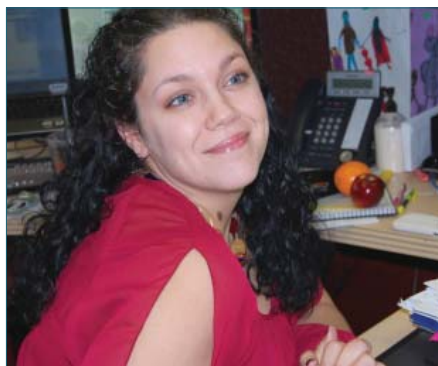
*Cet atelier pratique a été offert en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

État d'avancement du programme de formation continue obligatoire sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE	NOMBRE DE M.V. CONFORMES	% M.V. CONFORMES
Tronc commun	884	36,1 %
Tronc spécifique – Animaux de compagnie	502	41,3 %
Tronc spécifique - Bovins	104	31,1 %
Tronc spécifique - Équins	18	24,7 %
Tronc spécifique – Santé publique	83	35,6 %

Suivi des membres non conformes à la politique de formation continue (2011-2013)

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE DE M.V.
Total des membres non conformes ayant reçu un avis de non-conformité le 5 juillet 2013	116
Membres qui ont effectué la mise à jour de leur dossier professionnel et/ou ont complété les heures manquantes suite à l'avis de non-conformité	107
Membres qui se sont conformés suite à la prise d'un engagement découlant d'un rappel du Service du développement professionnel	7
Membres toujours non conformes au 31 mars 2014 dont le suivi d'engagement sera poursuivi durant l'exercice 2014-2015	2



Rapport du SERVICE DES COMMUNICATIONS

Mme Emélie Trinke, coordonnatrice du Service des communications

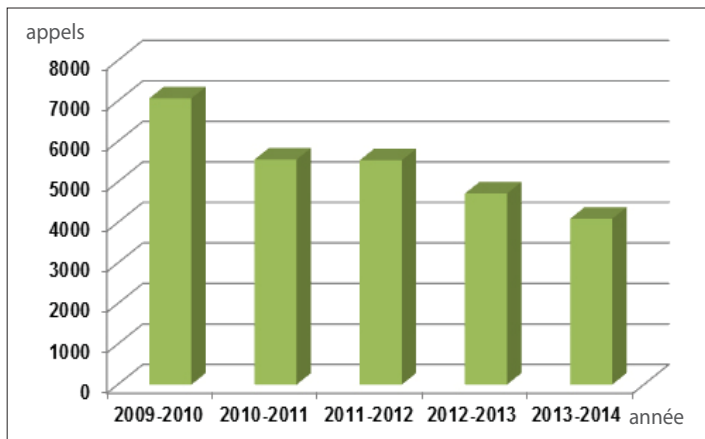
Le Service des communications est responsable de la réception et de la gestion des appels, de l'informatique et des communications. Le principal mandat du Service est d'assurer le rayonnement de l'Ordre et de la profession au Québec. Pour assumer son mandat et faire connaître l'Ordre ainsi que ses prises de position, le Service des communications diffuse l'information jugée d'intérêt aux membres, au public et aux médias, et ce, par l'entremise de différents outils de communication. De plus, le Service organise des activités et des événements et assure la réalisation du plan de communication 2011-2015.

ACTIVITÉS

L'exercice 2013-2014 a été riche en événements médiatiques et en activités. L'équipe a également enrichi le contenu de la revue *Le Veterinarius*.

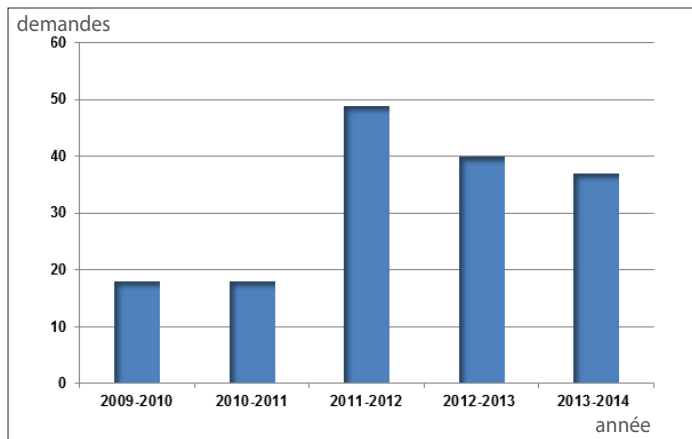
GESTION DES APPELS TÉLÉPHONIQUES

Au cours du dernier exercice financier, 4 095 appels téléphoniques ont été reçus à l'Ordre et ont été acheminés aux services appropriés pour en assurer le traitement. Ces appels provenaient autant des membres que du public. Ce nombre d'appels est inférieur à celui enregistré l'an passé alors que 4 717 appels avaient été enregistrés, ce qui correspond à une diminution de 13,2 %.



LES DEMANDES MÉDIAS

Trente-sept demandes médias ont été acheminées au Service des communications au cours du dernier exercice, comparativement à 40 l'an dernier et à 49 l'année précédente. Les demandes médias se sont conclues par des entrevues accordées par le président de l'Ordre ou une personne déléguée par ce dernier. Certaines demandes de la part des médias se sont limitées à la transmission d'informations ou de précisions.



Le Soleil

Conseils sur les soins à apporter aux animaux avec l'arrivée du printemps
11 avril 2013

La Presse

Demande de statistiques
14 avril 2013

Le Devoir

Mobilité professionnelle
18 avril 2013

Journal de Montréal

Avis sur les diffuseurs de phéromones
19 avril 2013

Radio-Canada Gaspésie

Phénomène de l'antibiorésistance
23 avril 2013

La Presse

Résidus de phenylbutazone dans la viande
24 avril 2013

Centre canadien science et médias

Résidus de phenylbutazone dans la viande
25 avril 2013

Black Locks

Résidus de phenylbutazone dans la viande
26 avril 2013

TVA Nouvelles

Le Prozac chez les animaux
26 avril 2013

L'itinéraire

Bienfaits des animaux sur les humains
29 avril 2013

Journal de Montréal

Euthanasie et assurance pour animaux de compagnie
30 avril 2013

Radio-Canada

Rayures chez les félins
7 mai 2013

Radio-Canada

Chien mordeur à l'Assomption
21 mai 2013

Le Soleil de Chateauguay

Chiens qui avalent des objets et chirurgie
requisse
21 mai 2013

Journal de Québec

Animaleries condamnées pour maltraitance des
animaux
28 mai 2013

Journal de Montréal

Fonctionnement des plaintes disciplinaires et
recours des clients
13 juin 2013

Radio-Canada

Scandale de la viande chevaline en France
21 juin 2013

Radio de Radio-Canada Saguenay

Dossiers disciplinaires
2 juillet 2013

Radio de Radio-Canada

Entente France-Québec
8 juillet 2013

Radio de Radio-Canada

Habitudes de vie des propriétaires d'animaux
24 juillet 2013

La Presse

Demande d'information sur le clenbutérol
22 octobre 2013

TVA Nouvelles

Demande d'information sur le clenbutérol
23 octobre 2013

Radio-Canada

Recommandations vétérinaires
4 novembre 2013

Radio de Radio-Canada

Nouveau règlement sur la sécurité et le bien-être
des chats et des chiens
5 novembre 2013

La Presse-cahier auto

Sécurité des animaux en auto
12 novembre 2013

La Terre de chez-nous

Projet de loi no 49
14 novembre 2013

TVA

Plaintes disciplinaires : statistiques
9 décembre 2013

La Presse

Enquêtes du syndic et plaintes disciplinaires
6 janvier 2014

Journal de Montréal

Permis vendus aux propriétaires de chats et de
chiens à Montréal
16 janvier 2014

Le Soleil

Maltraitance des chevaux à Manseau
17 janvier 2014

Le Rimouskois

Tarifs chargés par un médecin vétérinaire
22 janvier 2014

La Presse

Règles d'acquisition des cliniques vétérinaires
29 janvier 2014

L'œil régional

Refuges privés et publics pour animaux
31 janvier 2014

Journal de Montréal

Animaux hospitalisés suite à l'ingestion d'un
objet
7 février 2014

CBC Montréal

Code de déontologie des médecins vétérinaires
7 février 2014

TVA

Prix des médicaments plus élevé à la pharmacie
qu'à la clinique vétérinaire
21 février 2014

Le Bel Âge

Voyages et loisirs avec son animal
26 février 2014

DIFFUSION DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Au cours du dernier exercice l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a diffusé un communiqué de presse le 22 avril 2013 afin d'annoncer la décision du conseil d'administration de l'Ordre d'imposer un programme de formation continue obligatoire à ses membres sur l'usage judicieux des antimicrobiens.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE LA REVUE LE VETERINARIUS

Au cours du dernier exercice, cinq éditions de la revue *Le Veterinarius* ont été produites et distribuées aux membres ainsi qu'aux abonnés.

L'Ordre a également intégré trois encarts scientifiques dans trois de ces cinq éditions.





PRODUCTION ET DIFFUSION DU BULLETIN ÉLECTRONIQUE *LE VETERINARIUS FLASH*

De manière ponctuelle, le Service des communications a diffusé des capsules d'information par l'entremise du bulletin électronique *Le Veterinarius Flash*. Ainsi, au cours du dernier exercice, 61 bulletins électroniques ont été transmis par courriel aux membres et abonnés.



PRODUCTION ET DISTRIBUTION DU RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a produit un répertoire des membres qui a été acheminé à tous les membres en septembre 2013.



SITE INTERNET DE L'ORDRE

Le Service des communications assume, en collaboration avec les autres services, la mise à jour du site Internet de l'Ordre. Quelques modifications mineures y ont été apportées cette année afin de le rendre plus convivial et d'y intégrer tous les articles publiés dans la revue *Le Veterinarius* au cours des cinq dernières années.

CONGRÈS VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, en collaboration avec l'Association des techniciens en santé animale du Québec, a organisé, du 7 au 9 novembre 2013, la première édition du Congrès vétérinaire québécois. Plus de 1 100 personnes ont participé à cet événement tenu à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe.

Sous le thème « L'équipe vétérinaire à la conquête de nouveaux horizons », ce grand rassemblement scientifique aura permis de réunir médecins vétérinaires, techniciens en santé animale, gestionnaires, secrétaires-réceptionnistes et animaliers issus de tous les secteurs de pratique. Cet événement scientifique, festif et rassembleur a enregistré un record de participation, soit 900 inscriptions, 83 exposants et 111 conférenciers. Au taux de participation record enregistré, se greffe un niveau de satisfaction inégalé.

En dépit de la grève générale qui paralysait les services de l'Hôtel des Seigneurs, le comité organisateur a, une fois de plus, réussi à mettre en place des mesures compensatoires efficaces assurant la prestation de tous les services et l'atteinte d'un haut niveau de qualité pour tous les aspects de l'événement.



Le comité organisateur avait préparé un programme scientifique très riche pour tous les secteurs de pratique et pour les techniciens en santé animale, incluant également des ateliers pratiques et un programme de gestion. Aux dires des participants, la qualité des conférenciers et des sujets traités n'avait rien à envier aux congrès internationaux. C'est plus de 200 heures de formation continue qui ont été données par 111 conférenciers locaux et internationaux dans le cadre de 29 programmes scientifiques différents, en plus de 16 ateliers pratiques. À ce programme scientifique diversifié s'est greffé deux programmes professionnels présentés gracieusement le jeudi, soit un programme sur l'organisation des pratiques au Québec et un atelier de neuf heures traitant de la préparation à la retraite.

Un programme de formation continue obligatoire sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens permettant de contrer le phénomène de l'antibiorésistance a également été présenté dans le cadre du Congrès. Les congressistes avaient donc l'opportunité d'assister aux trois heures du tronc commun de cette formation et d'assister aussi à des heures relatives à la partie spécifique de cette formation, soit entre une et trois heures selon leur domaine de pratique.

Le banquet du vendredi soir a permis d'honorer trois médecins vétérinaires et une technicienne en santé animale. Le Dr Guy Fitzgerald a reçu la médaille de saint Éloi, le Dr Michel Major s'est vu remettre le Mérite du CIQ alors que Mme Isabelle Dutil a reçu le Prix d'excellence TSA.



Le banquet du vendredi soir a également fracassé un record de participation. Plus de 520 convives ont pu prendre part à une soirée festive et mémorable. Pour l'occasion, ils étaient invités à revêtir une tenue western. La troupe Québecissime a offert un spectacle inoubliable. C'est donc sur une note très positive que s'est terminé le Congrès vétérinaire québécois.





26

Rapport du SERVICE DE L'ADMISSION

Dre Suzanne Breton, m.v., IPSAV, Coordonnatrice du Service de l'admission

Le Service de l'admission assure la gestion des procédures, des programmes, des demandes d'admission et leur préparation pour les comités liés à l'admission ainsi qu'au renouvellement des inscriptions au tableau de l'Ordre. De plus, le Service de l'admission chapeaute les opérations liées au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle des membres.



Rapport du COMITÉ D'ADMISSION

Dre Suzanne Breton, m.v., IPSAV, Coordonnatrice du Service de l'admission

Le comité d'admission à l'exercice de la profession a pour mandat d'étudier les demandes d'admission présentées par les candidats possédant un diplôme obtenu hors Québec, notamment toute demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation, de délivrance de permis et d'autorisation spéciale, et de faire des recommandations au comité exécutif. Les demandes étudiées par le comité d'admission sont analysées en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste* de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste* de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec et du *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux* de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

RÉUNIONS

Réunions régulières

11

MEMBRES

Dr Christophe Céleste, m.v.
Dr Jacques Dancosse, m.v.
Dr Pascal Dubreuil, m.v.

Dr Pierre-Yves Mulon, m.v.
Dre Suzanne Breton, m.v.
Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

RÉALISATIONS

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	5	5	0	0
Hors du Canada	24	14	10	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				29

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	19	9	0	10	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis					19
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre					0

Note : Le Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre, pris en application du paragraphe c de l'article 93, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	19	19	0	0
Permis temporaires en vertu de l'article 41 du Code des professions	53	53	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu de l'alinéa 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu				0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	83
Acceptées	83
Refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	2
Acceptées	2
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	4
Acceptées	4
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Au cours du présent exercice, le président de l'Ordre des médecins vétérinaires a, en vertu de l'article 42.4 du Code des professions, accordé cinq autorisations spéciales à des personnes légalement autorisées à exercer la profession hors du Québec.



Rapport du COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres et il procède, notamment, à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. De plus, à la demande du conseil d'administration ou de sa propre initiative, le comité procède à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle d'un membre, aux fins de laquelle il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au conseil d'administration et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel, dans le but d'assurer la protection du public.

En outre, le comité informe également la syndique lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du Code de déontologie ou de la Loi sur les médecins vétérinaires et ses règlements.

RÉUNIONS

Réunions régulières	7
Réunion extraordinaire	1

MEMBRES

Dr Michel Turcotte, m.v., président (jusqu'au 20 juin 2013)
 Dre Brigitte Boucher, m.v., présidente (à partir du 24 septembre 2013)
 Dre Marlène Bédard, m.v. (jusqu'au 14 mars 2013)
 Dre Sarah Despatie, m.v.
 Dr Sylvain Forget, m.v.
 Dr Pierre Marcoux, m.v.
 Dre Sylvie Robin, m.v.
 Dre Marie-Josée Landry, m.v. (à partir du 17 décembre 2013)
 Dre Sylvie Latour, m.v., secrétaire du comité (jusqu'au 17 mai 2013)
 Dre Angela Drainville, m.v., secrétaire du comité (à partir du 17 juin 2013)

INSPECTEURS-CONSEILS

Dr Diane Capistran, m.v. (jusqu'au 12 mars 2014)
 Dre Christiane Allard, m.v. (à partir du 24 septembre 2013)
 Dr Yvan Chicoine, m.v.
 Dre Andrée Lafaille, m.v.
 Dre Sophie Roy, m.v.
 Dre Claudine Vigneault, m.v. (à partir du 11 novembre 2013)

EXPERTS

Dre Marie-Claude Bélanger, m.v.
 Dr Yvon Couture, m.v.
 Dre Martine Denicourt, m.v.
 Dre Dominique Ducharme, m.v.
 Dre Marilyn Dunn, m.v.
 Dr Gilles Fecteau, m.v.
 Dre Joëlle Garand, m.v. (à partir du 18 juin 2013)
 Dre Marie-Sophie Gilbert, m.v.
 Dr Gilbert Hallé, m.v.
 Dre Maryse Lavoie, m.v. (jusqu'au 28 juin 2013)
 Dr Jean Moreau, m.v.
 Dr Daniel Perron, m.v.
 Dre Sylvie St-Georges, m.v.
 Dre Denise Tousignant, m.v.
 Dr Claude Tremblay, m.v.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations les plus fréquentes à la suite de la surveillance générale concernaient principalement :

- la tenue des dossiers;
- la conformité de l'appellation de l'établissement;
- les heures d'ouverture et la présence vétérinaire en fonction du type d'appellation;
- le respect du Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires;
- le registre et la garde sécuritaire des substances contrôlées;
- la conservation adéquate des médicaments selon les recommandations du fabricant;
- l'élimination des médicaments périmés;
- la conformité des ordonnances et l'exécution des ordonnances renouvelables;
- l'utilisation des médicaments en dehors des directives de l'étiquette;
- l'étiquetage des médicaments;
- les ententes pour les urgences;
- les protocoles d'anesthésie et d'analgésie;
- la modernisation de la bibliothèque;
- l'identification adéquate et permanente des films radiographiques;
- la conformité du local pour l'hospitalisation et le traitement des animaux contagieux;
- l'éclairage d'urgence;
- la publicité relative à l'exercice en société et l'utilisation des médias sociaux;
- la vente d'animaux au sein d'un établissement vétérinaire.

Vérification

Nombre m.v. dans nombre établissements	ANIMAUX DE COMPAGNIE		BOVINS ET ÉQUINS		GRANDES POPULATIONS ANIMALES		TOTAL	
	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.
Inspections régulières	184	85	74	30	8	8	266	123
Inspections rapprochées	12	10	0	0	0	0	12	10
Inspections de contrôle	6	8	0	0	0	0	6	8
Inspections à distance	25	15	0	0	0	0	25	15
Total des membres inspectés	227	118	74	30	8	8	309	156
Répartition (%) par domaine de pratique	(73,5 %)	(75,6 %)	(23,9 %)	(19,2 %)	(2,7 %)	(5,1 %)	(100 %)	
Questionnaires prévisites transmis aux membres	227	S.O.	74	S.O.	8	S.O.	309	S.O.
Questionnaires prévisites retournés au comité	226	S.O.	74	S.O.	8	S.O.	308	S.O.
Rapports de vérification dressés à la suite d'une inspection	227	118	74	30	8	8	309	156

Nombre de recommandations suivant la visite d'inspection

NOMBRE DE RECOMMANDATIONS	5 OU MOINS		6 À 10		11 À 15		16 ET PLUS		TOTAL	
Nombre m.v. dans nombre établissements	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*
Animaux de compagnie (sur place)	50	19	89	46	38	22	25	16	202	103
Animaux de compagnie (à distance)	14	8	11	7	0	0	0	0	25	15
Grands animaux	63	25	11	5	0	0	0	0	74	30
Grandes populations animales	7	7	1	1	0	0	0	0	8	8
TOTAL	134	59	112	59	38	22	25	16	309	156

* basé sur la moyenne du nombre de recommandations formulées aux médecins vétérinaires d'un même établissement.

N.B. Afin d'assurer une lecture adéquate de ces statistiques, il est important de préciser que celles-ci sont en chiffres absolus et ne tiennent pas compte du nombre de points sur lesquels porte l'inspection, selon le domaine de pratique et le type d'établissement, soit environ 105 pour les animaux de compagnie, 48 pour les bovins, 33 pour les équins et 47 pour les grandes populations animales. La différence du nombre de paramètres vérifiés s'explique par la nature même des établissements visités. De plus, il est important de rappeler que chaque point à corriger par rapport à la tenue de dossiers compte pour une recommandation. Ainsi, un médecin vétérinaire dont la tenue de dossiers présente de nombreuses lacunes aura donc un nombre plus élevé de recommandations, ce qui reflète le plus fidèlement possible l'évaluation de sa pratique.

Décision du comité pour la prochaine visite d'inspection

PROCHAINE VISITE	CONTRÔLE (3 À 12 MOIS)		RAPPROCHÉE (1 AN)		2 À 4 ANS		5 ANS ET PLUS		DANS LE CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT		DÉCISION À VENIR		INSPECTION PARTICULIÈRE		TOTAL	
Nombre m.v. dans nombre établissements	m.v.	établ.	m.v.	établ.	m.v.	établ.	m.v.	établ.	m.v.	établ.	m.v.	établ.	m.v.	établ.	m.v.	établ.
Animaux de compagnie	9	7	14	14	53	30	116	47	7	3	2	1	1	1	202	103
Animaux de compagnie (à distance)	0	0	0	0	0	0	1	1	24	14	0	0	0	0	25	15
Grands animaux	0	0	0	0	3	2	54	14	16	13	1	1	0	0	74	30
Grandes populations animales	0	0	0	0	3	3	4	4	0	0	1	1	0	0	8	8
TOTAL	9	7	14	14	59	35	175	66	47	30	4	3	1	1	309	156



Comité d'inspection professionnelle



Inspections particulières portant sur la compétence professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	3
Rapports d'inspection particulière dressés	3

Décisions du conseil d'administration

	NOMBRE
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	3
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

	NOMBRE
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Information à la syndique

	NOMBRE
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information à la syndique (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	8

AUTRES ACTIVITÉS

De plus, le comité d'inspection professionnelle a :

- révisé et modifié certaines exigences des normes minimales d'exercice, puis recommandé au conseil d'administration l'adoption de ces modifications;
- recommandé l'adoption par le conseil d'administration d'une position officielle sur la vente de nourriture et les heures d'ouverture des établissements vétérinaires. Cette position a été adoptée puis diffusée dans la revue *Le Veterinarius*;
- débuté les inspections à distance dans le domaine des animaux de compagnie;
- débuté les opérations menant à la création d'un rapport d'inspection automatisé;
- poursuivi les opérations menant à l'inspection professionnelle dans le domaine de la santé publique vétérinaire;
- débuté un travail de révision des normes minimales d'exercice en concertation avec un sous-comité nommé par le conseil d'administration;
- suivi une formation portant sur l'équité procédurale, les droits et obligations des membres, des inspecteurs-conseil et des membres du comité d'inspection professionnelle ainsi que sur les rôles et responsabilités du comité d'inspection professionnelle.

Rapport du CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code des professions, à la Loi sur les médecins vétérinaires ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des médecins vétérinaires.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le conseil de discipline a été saisi de trois nouvelles plaintes disciplinaires portées en vertu de l'article 128, 2e alinéa du Code des professions. Le conseil de discipline a rendu 1 décision sur une requête en vertu de l'article 119 du Code des professions.

À la fin de l'exercice, 2 dossiers étaient en attente de la décision sur sanction, 3 dossiers en attente d'audition et un dossier en attente du jugement du Tribunal des professions.

MEMBRES AU 31 MARS 2014

Me François Samson, président

Me Tommaso Nanci, président suppléant

Dre Élise Coutu, m.v.

Dr Paul Desrosiers, m.v.

Dr Pierre Gadbois, m.v.

Dr Jean-Paul Laferrière, m.v.

Dr Camille Moore, m.v.

Dr Robert-Philippe Patenaude, m.v.

Dre Jadwiga Poray-Wrzesinska, m.v.

Me Nicole Bouchard, secrétaire du comité

Mme Sonia Martin, secrétaire suppléante

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Réprimandes	0
Radiations temporaires ou permanentes par chef	0
Déboursés	0
Amendes par chef	0
Publications d'avis	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration	0
Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations	0

RÉALISATIONS

NOMBRE ET NATURE DES PLAINTES DONT L'AUDITION EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Nombre de plaintes (dossiers complétés)	0
Nombre de décisions rendues (requête en vertu de l'article 119 du Code des professions)	1
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé sur certains chefs et le déclarant coupable sur d'autres chefs	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	0
Décisions du conseil de discipline prises dans les 90 jours de la prise en délibéré	0
Décisions du conseil de discipline prises au-delà de 90 jours de la prise en délibéré	1
Décisions du conseil en délibéré depuis plus de 90 jours	2

NOMBRE DE DÉCISIONS DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appel sur requête en vertu de l'article 119 du Code des professions dont l'audition est complétée par le Tribunal	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0



Rapport du COMITÉ DE RÉVISION

Conformément au Code des professions, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

RÉUNIONS

Réunions régulières	3
---------------------	---

MEMBRES

Dr Jean Piérard, m.v., président
 Dr Joakim Allaire, m.v.
 Dre Johanne Bernard, m.v.
 Mme Ginette Bérubé, nommée par l'Office des professions du Québec
 Dr Claude Forget, m.v.
 Me Daniel Gervais, nommé par l'Office des professions du Québec
 Dre Marie Gosselin, m.v.
 Dr Martin Lavoie, m.v.
 Dr Pierre Martin, m.v.
 Mme Chatelaine Riendeau, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes d'avis reçues	3
Demandes présentées hors délai	0

DÉCISIONS DU COMITÉ DE RÉVISION	NOMBRE DE DEMANDES
Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.	3
Suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte.	0
Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.	0
De plus, le comité peut suggérer à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle.	0

Rapport du CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte pour services professionnels peut en demander la conciliation au syndic. Si la conciliation n'a pas conduit à une entente, le syndic informe le client qu'il peut soumettre le différend à l'arbitrage. Ainsi, un client peut, dans les 30 jours de la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage.

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat de traiter les demandes d'arbitrage, d'entendre les parties et de rendre une sentence.

RÉUNION

Réunion régulière	0
-------------------	---

MEMBRES

Dr Mario Giard, m.v.
 Dr Gilbert Hallé, m.v.
 Dre Caroline Proulx, m.v.
 Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2013-2014, aucune demande n'a été reçue. Le comité n'a donc pas siégé.

	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes reçues	0
Demandes rejetée(s) pour non-respect du délai	0
Demandes ayant conduit à une entente	0

Rapport du COMITÉ DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le comité d'assurance responsabilité professionnelle, conjointement avec l'assureur, a un mandat de prévention et d'analyse des réclamations au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle. Au cours de l'exercice, il identifie les actions à prévoir selon les types et les montants des réclamations dans chacune des classes assurées. Le comité exerce ainsi une fonction de surveillance et veille au bon fonctionnement du programme collectif avec l'objectif de stabiliser les primes exigées aux membres. Le comité assure également un rôle de prévention et d'information auprès des membres de l'Ordre par une chronique régulière publiée dans la revue *Le Veterinarius*.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, les membres ont analysé le bilan de l'année 2012-2013 et l'état du fonds de stabilisation et du fonds de prévention. Une révision des principaux cas de réclamation a été faite en regard de chaque catégorie d'assurés. Les membres du comité ont également discuté d'une stratégie de communication et des activités de prévention à développer.

Au terme de l'exercice, en démontrant un indice de perte de 43,5 % après écrêtement, la performance du programme d'assurance responsabilité professionnelle a permis de dégager une ristourne de 50 866,05 \$.

RÉUNION

Réunion régulière

1

MEMBRES

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Dr Richard Bourassa, m.v., président

Dre Sylvie B. Lussier, m.v.

Dr Gilles Nault, m.v.

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

Dre Suzanne Breton, m.v., secrétaire du comité

La Capitale, Assurances générales

Mme Sylvie Laurendeau, directrice de comptes, La Capitale

M. Gilles Lortie, Directeur principal - Indemnisation externe, La Capitale

Mme Paule St-Pierre, directrice de l'indemnisation, La Capitale

	RÉCLAMATIONS TRAITÉES	GRANDS ANIMAUX	ANIMAUX DE COMPAGNIE	SINISTRES ENCOURUS*	INDICE DE PERTE**
Exercice 2011-2012 (au 31 mars 2012)	106	28	78	331 522,35 \$	67,2 %
Exercice 2012-2013 (au 31 mars 2013)	104	29	75	585 099,05 \$ Après écrêtement : 502 256,19 \$	102,8 % Après écrêtement : 88,2 %
Exercice 2013-2014 (au 31 mars 2014)	88	20	68	255 362,65 \$ après écrêtement : 252 264,32 \$	44 % Après écrêtement : 43,5 %

* Les sinistres encourus correspondent à la somme de la variation des réserves, des frais de règlement payés et des dommages compensatoires payés.

** L'indice de perte correspond au sinistre encouru divisé par la prime acquise.



Répartition des membres selon les classes de membres assurés inscrits au tableau de l'Ordre

TOTAL DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU : 2 449		
MEMBRES ASSURÉS 1 783		MEMBRES AVEC EXEMPTION D'ASSURANCE 666
Animaux de compagnie 1 253	Grands animaux 530	S. O.
Prime annuelle 208 \$	Prime annuelle 489 \$	S. O.
Montant de garantie 1 000 000 \$ par sinistre 2 000 000 \$ par période	Montant de garantie 2 000 000 \$ par sinistre 2 000 000 \$ par période	S. O.

Répartition des membres qui exercent en société et qui doivent détenir une assurance responsabilité professionnelle excédentaire, selon les classes de membres assurés

NOMBRE DE POLICES D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EXCÉDENTAIRE SOUSCRITES POUR LA PÉRIODE*	
1 100	
Nombre de polices pour animaux de compagnie	875
Prime annuelle	47 \$
Nombre de polices pour grands animaux	225
Prime annuelle	110 \$

* Les membres qui exercent en société sont déjà couverts par la police de base individuelle de chaque professionnel. Cela signifie qu'il y aura déclaration de sinistre sur la police excédentaire détenue par la société seulement si une déclaration de sinistre est faite sur le contrat de base de 1 000 000 \$ et si cette limite est dépassée. Dans les faits, la police d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'interviendra qu'une fois le premier million de dollars d'assurance de base écoulé. À ce jour, aucune déclaration de sinistre en assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'a été rapportée puisqu'aucune réclamation de base n'a atteint la limite de protection initiale individuelle.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DESTINÉES AUX MEMBRES

Au cours du dernier exercice, cinq chroniques de prévention et d'information ont été publiées conjointement par l'assureur et l'Ordre dans la revue *Le Veterinarius*, soit :

Juin 2013 : Prudence lors de l'utilisation hors homologation de médicaments vétérinaires
Décembre 2013 : L'assurance responsabilité professionnelle : une protection précieuse, mais limitée!
Février 2014 : Une erreur qui aurait pu facilement être évitée

De plus, l'atelier intitulé « L'erreur médicale » qui avait été filmé au congrès 2012 afin d'être diffusé sur une plateforme de webdiffusion a permis à 90 médecins vétérinaires de se familiariser avec des techniques de communication et des objectifs d'amélioration de gestion des conflits avec la clientèle.

Rapport du COMITÉ DE LA FORMATION EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Conformément au Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire, le mandat du comité de la formation est de soumettre aux organismes ou groupements représentés au sein du comité ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, au Conseil supérieur de l'éducation et au représentant institutionnel de l'Université de Montréal, des recommandations au sujet des programmes d'étude en médecine vétérinaire, les examens et autres mécanismes d'évaluation, les stages de formation professionnelle, les examens professionnels et la formation continue.

RÉUNION

Réunion régulière

0

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité n'a pas eu la chance de siéger, mais il y a eu poursuite des démarches entamées depuis deux ans concernant le projet de règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, de manière à mettre à jour l'annexe II du règlement en y ajoutant toutes les spécialités reconnues et offertes par l'Université de Montréal dans son programme de diplôme d'études spécialisées.

Au cours du dernier exercice, le président et la directrice générale et secrétaire de l'Ordre ont eu de nombreux échanges avec le doyen et le décanat de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal afin de discuter de différents programmes et projets, notamment l'évaluation des compétences des professionnels formés à l'étranger, un programme de mentorat pour les étudiants et les jeunes professionnels ainsi qu'un programme de formation continue.

Rapport du COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité de la rémunération a pour mandat de veiller à l'application de la politique de rémunération des employés et de recommander annuellement au conseil d'administration les échelles et les augmentations salariales. Il est également responsable des évaluations de la syndique et de la directrice générale et secrétaire ainsi que de faire les recommandations au conseil d'administration quant à leur traitement salarial. Il recommande aussi au conseil d'administration la rémunération du président de même que le montant des jetons de présence consenti aux administrateurs et aux membres des comités et les revise annuellement.

RÉUNION

Réunion régulière

1

MEMBRES

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Dr Joël Bergeron, m.v.

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

Dre Angela Drainville, m.v.

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dr Michel Carrier, m.v., doyen

Dre Michèle Doucet, m.v., vice-doyenne à la formation professionnelle

Dr Pascal Dubreuil, m.v., vice-doyen aux affaires cliniques

Dr Serge Messier, m.v., vice-doyen aux affaires étudiantes

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président

Dr Alain Laperle, m.v.

M. Jean Lefebvre

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a révisé les échelles salariales du personnel administratif ainsi que du personnel-cadre et professionnel et a recommandé au conseil d'administration les augmentations salariales pour le prochain exercice. Le comité a également analysé le montant des jetons de présence des membres des comités et a proposé des ajustements au conseil d'administration.



Rapport du COMITÉ DES SPÉCIALISTES

Le comité des spécialistes a pour mandat d'étudier toute demande de certificat de spécialiste et de faire des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste et au Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes.

MEMBRES

Dr Jacques Dupuis, m.v., président
Dre Monique Doré, m.v.
Dr Pierre-Grégoire Dubé, m.v.
Dre Manon Lécuyer, m.v.
Dr Réjean Lefebvre, m.v.
Dr Pierre-Yves Mulon, m.v.
Dre Suzanne Breton, m.v., secrétaire du comité

RÉUNION

Réunions régulières

0

RÉALISATIONS

Le 27 novembre 2013, le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec a été publié dans la Gazette officielle du Québec. Ce nouveau règlement, entrant en vigueur le quinzième jour suivant sa publication officielle permet la reconnaissance de dix nouvelles spécialités en médecine vétérinaires :

1. L'anesthésiologie
2. La dermatologie
3. L'imagerie médicale
4. La médecine comportementale
5. La médecine des animaux de laboratoire
6. La médecine zoologique
7. La neurologie
8. L'oncologie
9. L'ophtalmologie
10. L'urgentologie et les soins intensifs

De plus, les certificats de spécialiste suivants, déjà délivrés par l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec avant l'entrée en vigueur du présent règlement, deviennent :

1° pour le certificat de spécialiste en chirurgie, le certificat de spécialiste en chirurgie des grands animaux et le certificat de spécialiste en chirurgie des animaux de compagnie;

2° pour le certificat de spécialiste en médecine interne, le certificat de spécialiste en médecine interne des grands animaux et le certificat de spécialiste en médecine interne des animaux de compagnie.

Le nouveau règlement permet donc la reconnaissance d'un total de 18 spécialités en médecine vétérinaire, puisqu'étaient déjà reconnues depuis 1995, les spécialités de la chirurgie et de la médecine interne (voir la précision ci-haut), la microbiologie, la pathologie clinique, la pathologie et la thériogénologie.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (diplômes de 2^e et 3^e cycles en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES				
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis (diplômes de 2^e et 3^e cycles en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES					
	REÇUES	ACCEPTÉES EN PARTIE	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis					0
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir, indiquée par l'Ordre					0

Note : Le règlement d'équivalence, en vertu de l'article 93 c du Code des professions, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie, entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas de diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0

CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE DÉLIVRÉS	
Total des certificats de spécialiste délivrés pendant la période	0
Certificats de spécialiste en chirurgie des animaux de compagnie	0
Certificats de spécialiste en pathologie	0

NOMBRE DE MÉDECINS VÉTÉRINAIRES SPÉCIALISTES DANS CHACUNE DES SPÉCIALITÉS	
Médecine interne des animaux de compagnie	17
Médecine interne des grands animaux	8
Chirurgie des animaux de compagnie	14
Chirurgie des grands animaux	7
Microbiologie	6
Pathologie	32
Pathologie clinique	4
Thériogénologie	4
TOTAL	92



Rapport du COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le mandat du comité de gouvernance est de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité du cadre de gestion de l'Ordre et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration afin d'assurer la saine gestion de l'Ordre.

Pour ce faire, le comité examine les questions relatives à la gouvernance en général et, plus particulièrement, le rôle de gérance du conseil d'administration et du comité exécutif par rapport à la direction, y compris le rôle et les responsabilités des administrateurs. Le comité surveille également l'application des politiques et des mécanismes appropriés pour s'assurer que les administrateurs exercent leurs fonctions avec une diligence raisonnable et dans le respect de toutes les exigences prévues dans la législation et dans la réglementation. Le comité analyse l'organisation et les responsabilités des comités et les mécanismes visant la tenue de réunions efficaces du conseil d'administration. Il veille à la formation et à l'accueil des nouveaux administrateurs et s'assure de l'existence d'une méthode appropriée pour évaluer l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités.

RÉUNIONS

Réunion régulière

0

MEMBRES

M. Jean-Paul Gagné, président
Dr Joël Bergeron, m.v.
Dr Michel Gosselin, m.v.
M. Jean Lefebvre
Dr Simon Verge, m.v.
Mme Suzie Prince, CMA, CPA, MBA

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité de gouvernance n'a pas siégé mais les membres du comité qui siègent également au conseil d'administration ont veillé à l'application du cadre de gouvernance de l'Ordre adopté l'an dernier. Les membres du comité ont surveillé l'efficacité du conseil d'administration et des différents comités. Enfin, les membres du comité se sont assurés de la mise en application de la politique de gestion des risques adoptée par le conseil d'administration l'an dernier.

Rapport du COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité d'éthique veille à l'application et au respect du Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre. De plus, il formule des recommandations et des avis au conseil d'administration relativement à l'éthique. Il reçoit et traite les allégations de manquement au Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités qui lui sont soumises et produit un rapport à l'attention du conseil d'administration. Enfin, il propose, au besoin, des amendements au Code et évalue annuellement l'application de ce dernier par les personnes visées.

RÉUNION

Réunion régulière

1

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président

Dr Mario Giard, m.v.

Dr Giorgio Giusti, m.v.

Dr Alain Laperle, m.v.

M. Jean Lefebvre

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'éthique s'est réuni à une reprise pour discuter des conflits d'intérêts et de l'apparence de conflits d'intérêts ainsi que des relations entre les administrateurs et les employés de l'Ordre. Les membres du comité ont porté une attention particulière à l'application des différentes dispositions prévues au Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre et à l'application des différentes politiques en vigueur au sein de l'Ordre.

Rapport du COMITÉ DES MÉDICAMENTS

Le comité des médicaments a pour mandat d'étudier toute question relative aux médicaments vétérinaires et de formuler, s'il y a lieu, des recommandations au conseil d'administration quant aux positions à adopter.

RÉUNIONS

Réunions régulières

4

MEMBRES

Dr Yves Gosselin, m.v., président (jusqu'en septembre 2013)

Dr Pierre Bédard, m.v.

Dr Joël Bergeron, m.v.

Dr Jérôme del Castillo, m.v. (nommé en septembre 2013)

Dr Josée Roy, m.v. (nommée en septembre 2013)

Dr Daniel Venne, m.v.

Dre Sonia Voyer, m.v.

RÉALISATIONS

Aucune demande de modification au Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments n'a été faite au cours du précédent exercice.

Néanmoins, le comité a été sollicité afin d'analyser la cascade décisionnelle sur l'utilisation des médicaments proposée par l'Institut canadien de santé animale (ICSA) et l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV). Suite aux commentaires et recommandations du comité, le conseil d'administration a résolu, en juin 2013, d'appuyer la diffusion d'une affiche présentant la cascade décisionnelle.

Finalement, la composition du comité sur les médicaments a été légèrement modifiée dans la foulée des travaux sur la gouvernance de l'Ordre. Ainsi, il a été convenu d'ajouter un médecin vétérinaire du secteur des bovins afin d'obtenir une représentation plus variée des secteurs d'activités de la profession en plus d'ajouter un membre ayant des compétences reconnues en pharmacologie. La directrice générale et secrétaire a été retirée de la composition de ce comité.



Rapport du COMITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le mandat du comité sur le bien-être animal est de proposer des solutions, des prises de position ou des interventions au conseil d'administration de l'Ordre à la suite de l'identification des enjeux prioritaires relatifs au bien-être animal identifiés par le conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunions régulières

2

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président
Dr Jean Baril, m.v.
Dre Marie-Claude Gagnon, m.v.
Me Martine Lachance
Dre Judith Lafrance, m.v.
Dre Hélène Trépanier, m.v.

RÉALISATIONS

Au cours de cet exercice le comité a participé à la consultation sur le projet d'élaboration d'une définition commune de santé et de bien-être menée dans le cadre de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux.

Le comité a également rédigé et transmis un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur la Politique des Fonds de recherche du Québec en matière de conduite responsable en recherche. L'Ordre a rappelé ses préoccupations à l'égard de la santé et du bien-être des animaux dans un cadre de recherche et l'importance du rôle du médecin vétérinaire auprès des colonies utilisées pour la recherche.

Le comité a également participé à la consultation menée par l'Association canadienne des médecins vétérinaires sur la révision de sa position sur l'euthanasie.

Finalement, le comité a formulé ses commentaires lors de la consultation concernant le code de pratique sur l'élevage porcin au Canada et il a poursuivi ses travaux relatifs à l'immunité du médecin vétérinaire lorsqu'il est question de son devoir déontologique de rapporter les situations de mauvais traitements envers les animaux.

Rapport du COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit est de s'assurer de la saine gestion des ressources financières de l'Ordre, de l'efficacité des politiques et pratiques comptables, de l'intégrité et de l'exactitude de l'information financière et de la transparence du système de gestion financière de façon à ce que le conseil d'administration, les membres, le public et les partenaires reçoivent l'information financière juste et appropriée. Le comité d'audit a également le mandat de s'assurer de l'existence d'un système de contrôle interne adéquat et de s'assurer que l'Ordre s'acquitte de ses obligations légales (rémunération des employés, remise des prélèvements à la source et des taxes) et divulgue toute information pertinente pour le conseil d'administration (poursuites en dommages, perte probable ou encourue à la suite d'un événement imprévu, etc.). Enfin, le comité d'audit examine et évalue la gestion des risques effectuée par la directrice générale et secrétaire et fait rapport au conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunions régulières

2

MEMBRES

M. Jean-Paul Gagné, administrateur nommé et président du comité
Me Daniel Gervais, administrateur nommé
Dr Michel Gosselin, m.v.
Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'audit a approuvé le plan d'audit pour l'exercice 2012-2013 et a recommandé au conseil d'administration l'adoption du rapport de l'auditeur externe. De plus, le comité a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre l'adoption de la politique de gestion des avoirs financiers de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Le comité s'est également assuré du respect de la politique de gestion des risques et la matrice de contrôle interne. Enfin, le comité a avisé le conseil d'administration de l'Ordre de recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle la nomination de la firme Deloitte à titre d'auditeur pour l'exercice 2013-2014.

Rapport du COMITÉ DE LA RECONNAISSANCE DU MÉRITE

Le comité de la reconnaissance du mérite a pour mandat d'étudier les mises en nomination pour tous les prix, mérites et récompenses attribués aux médecins vétérinaires et aux techniciens en santé animale du Québec et de faire des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunion régulière

1

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice et au terme de l'analyse de toutes les candidatures reçues pour les quatre mérites de distinction décernés par l'Ordre, le comité a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre la candidature du Dr Guy Fitzgerald comme récipiendaire de la médaille de saint Éloi, prix reconnaissant l'ensemble des réalisations professionnelles. Le comité a également recommandé la candidature du Dr Michel Major comme récipiendaire du Mérite du CIQ. Enfin, le comité a recommandé de décerner le Prix d'excellence TSA à Mme Isabelle Dutil.

MEMBRES

Dr Roch Bourassa, m.v., président
Dr Paul Baillargeon, m.v.
Dre Diane Blais, m.v.
Dre Manon Lécuyer, m.v.
Dr Denys C. Turgeon, m.v.

Médaille de saint Éloi



Dr Sébastien Dion, Dr Guy Fitzgerald récipiendaire et Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre

Mérite du CIQ



Me Marc Sauvé, représentant du CIQ, Dr Michel Major, récipiendaire et Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre

Prix d'excellence TSA



Dr Luc Descoteaux, Mme Isabelle Dutil, récipiendaire, Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre et M. Dany Ménard, président de l'ATSAQ

Rapport du COMITÉ DU CONGRÈS

Le comité du congrès a le mandat d'organiser le congrès annuel de l'Ordre. Il a la responsabilité du budget alloué à cet événement qui doit s'autofinancer.

RÉUNION

Réunion régulière

1

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v.
Dre Suzanne Breton, m.v., IPSAV
Dr Patrick Cavanagh, m.v.
Mme Sylvie Latour, m.v., IPSAV
Mme Elisabeth Lebeau, TSA
M. Dany Ménard, TSA
Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA
Dr André Trépanier, m.v.

RÉALISATIONS

Le comité du congrès a tenu une réunion durant le dernier exercice. Au cours de cette réunion, le comité a déterminé le programme professionnel et le programme scientifique du premier Congrès vétérinaire québécois et a convenu du déroulement du congrès.

Sous le thème « L'équipe vétérinaire à la conquête de nouveaux horizons », la première édition du Congrès vétérinaire québécois a enregistré un éclatant succès. Ce grand rassemblement scientifique a permis de réunir les médecins vétérinaires, les techniciens en santé animale et le personnel des établissements vétérinaires du Québec œuvrant dans tous les secteurs de pratique. Plus de 1 140 personnes ont ainsi assisté à ce grand événement rassembleur qui s'est tenu du 7 au 9 novembre 2013 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe.

L'Ordre désire remercier tous les participants, les 82 exposants et tous ses partenaires qui ont fait du Congrès vétérinaire québécois le plus gros événement de formation continue en médecine vétérinaire au Québec.



Rapport du COMITÉ DU VETERINARIUS +

Le mandat du comité du *Veterinarius +* est de soutenir le développement professionnel des médecins vétérinaires du Québec en créant et diffusant de l'information scientifique permettant une mise à jour constante de leurs connaissances scientifiques. Pour y parvenir, le comité produit un dossier scientifique qui est inséré dans les éditions de la revue *Le Veterinarius*, puis déposé sur le site Internet de l'Ordre, selon les règles et normes établies par le conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunions régulières

3

MEMBRES

Dr André Vrins, m.v., président
 Dre Cécile Aenishaenslin, m.v., santé publique
 Dr Sébastien Buczinski, m.v., ruminants
 Dr Patrick Cavanagh, m.v., animaux de compagnie
 Dre Annie Daignault, m.v., ruminants
 Dr Marc-André d'Anjou, m.v., imagerie médicale
 Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., oncologie
 Dre Yvonne Elce, m.v., équins
 Dre Joane Parent, m.v., neurologie
 Dr Jean Sirois, m.v., biomédecine
 Dre Christine Theoret, m.v., biomédecine
 Dre Geneviève Toupin, m.v., santé publique
 Mme Emélie Trinquet, secrétaire du comité

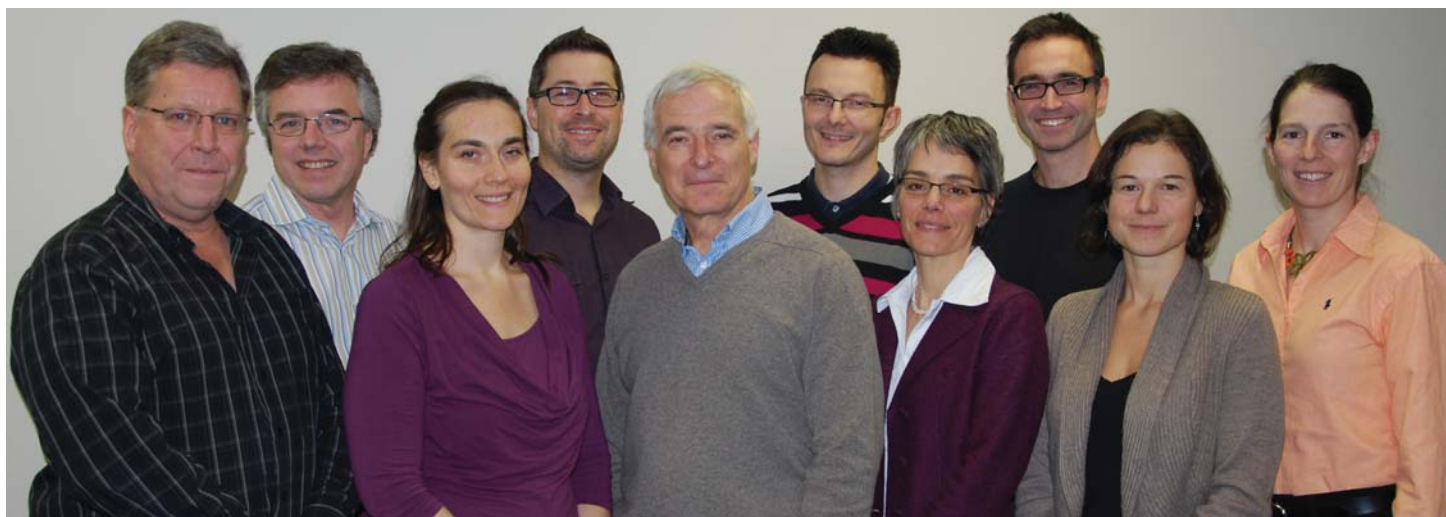
RÉALISATIONS

Le comité, mis en place en janvier 2012, s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2013-2014. Le comité a préparé, rédigé et coordonné la production de trois encarts scientifiques de huit pages insérés dans les éditions des mois d'avril, septembre et décembre 2013 de la revue *Le Veterinarius*.



Les responsables des rubriques sont :

RUBRIQUES	ÉQUIPES
Préface de l'encart <i>Veterinarius +</i>	Dr André Vrins
L'actualité scientifique	Dr Sébastien Buczinski, Dre Yvonne Elce et Dre Joane Parent
Quel est votre diagnostic?	Dre Annie Daignault et Dr Marc-André d'Anjou
Mise à jour	Dre Cécile Aenishaenslin et Dr Louis-Philippe de Lorimier
La science d'ici	Dr Jean Sirois et Dre Christine Theoret
Le coin du praticien	Dr Patrick Cavanagh et Dre Geneviève Toupin



À l'arrière, de gauche à droite : Dr Patrick Cavanagh, Dr Jean Sirois, Dr Louis-Philippe de Lorimier, Dr Sébastien Buczinski, Dr Marc-André d'Anjou
 À l'avant, de gauche à droite : Dre Annie Daignault, Dr André Vrins, Dre Christine Theoret, Dre Cécile Aenishaenslin et Dre Geneviève Toupin

Rapport du GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TÉLÉMÉDECINE

Le groupe de travail sur la télémédecine a pour mandat d'étudier tous les aspects juridiques et les incidences de cette pratique en médecine vétérinaire et de faire des recommandations au conseil d'administration quant à son encadrement.

RÉUNION

Réunions régulières

1

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., coprésident
 Dr Pascal Michel, m.v., coprésident
 Dr Jean-Sébastien Boileau, m.v.
 Dre Diane Frank, m.v.
 Dr Mario Giard, m.v.
 Dre Sophie Roy, m.v.
 Dr Simon Verge, m.v.
 Dre Sonia Voyer, m.v.

RÉALISATIONS

Le groupe de travail sur la télémédecine a tenu une rencontre sectorielle le 28 mai 2013 afin de permettre aux représentants des divers secteurs de pratique de la profession d'exprimer leurs commentaires et les besoins de précision concernant l'application de la télémédecine vétérinaire.

Le groupe de travail a également participé à la consultation menée par l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) sur la télémédecine. Cette collaboration s'avère importante afin de favoriser la meilleure harmonisation possible de la réglementation vétérinaire interprovinciale en matière de télémédecine.

Ayant complété son analyse, le groupe de travail a remis son rapport final ainsi que l'ébauche d'un cadre d'application de la télémédecine vétérinaire au conseil d'administration. Ce cadre a été adopté par le conseil d'administration et diffusé aux membres dans l'édition de février 2014 de la revue *Le Veterinarius*.

Rapport du GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Créé par le conseil d'administration le 18 septembre 2012, le groupe de travail a le mandat de réviser la *Loi sur les médecins vétérinaires* et formuler ses recommandations au conseil d'administration relativement aux modifications à apporter à la loi actuelle.

RÉUNIONS

Réunions régulières

3

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v.
 Me Daniel Gervais, notaire
 Dr Michel Gosselin, m.v.
 Dr André Trépanier, m.v.
 Dr Simon Verge, m.v.
 Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

RÉALISATIONS

À l'instar de plusieurs ordres professionnels, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec doit réviser et actualiser sa loi cadre.

Au cours du dernier exercice, le groupe de travail a effectué différentes représentations auprès de l'Office des professions eu égard au projet de modernisation de la *Loi sur les agronomes* suite aux recommandations formulées par le ministre St-Arnaud en Commission parlementaire en novembre 2013. Certaines dispositions du projet de modernisation de la Loi sont contraires aux règles de protection du public autant du point de vue de la santé animale que de la santé du public et de l'innocuité et la salubrité des aliments d'origine animale. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec s'oppose à ce que des agronomes puissent obtenir le droit très large d'administrer toute substance aux animaux, car ce terme inclut notamment les médicaments, les antibiotiques et les hormones. L'Ordre souhaite donc que le législateur modifie le projet de *Loi sur les agronomes* afin de définir plus précisément les aliments et les nutriments que les agronomes pourront administrer aux animaux.

Parallèlement à cette démarche, le groupe de travail a soutenu les travaux de modernisation de la *Loi sur les médecins vétérinaires*. Un premier texte législatif a été transmis aux membres de l'Ordre en janvier 2014 puis une consultation des partenaires s'est tenue en février 2014. Fort des commentaires reçus par plus de 32 partenaires, l'Ordre déposera un nouveau texte législatif à l'Office des professions au début du prochain exercice.



Renseignements GÉNÉRAUX

Évolution du tableau de l'Ordre

Nombre de membres inscrits au 31 mars 2013		2 375
Nombre total d'inscriptions	234	
• Premières inscriptions		102
• Réinscriptions		132
Suspensions	0	0
Nombre de radiations	158	
• Disciplinaires		0
• Administratives (article 85.3 du Code des professions)		4
• Administratives (retrait des membres pour divers motifs)		154
Décès	2	
Nombre de membres inscrits au 31 mars 2014		2 449

Répartition régionale des membres par sexe au 31 mars 2014

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Région 01 - Bas-Saint-Laurent	38	43	81
Région 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	23	28	51
Région 03 - Capitale-Nationale	61	136	197
Région 04 - Mauricie	31	41	72
Région 05 - Estrie	44	58	102
Région 06 - Montréal	136	235	371
Région 07 - Outaouais	24	42	66
Région 08 - Abitibi-Témiscamingue	7	14	21
Région 09 - Côte-Nord	4	6	10
Région 10 - Nord-du-Québec	0	1	1
Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	3	7
Région 12 - Chaudière-Appalaches	84	72	156
Région 13 - Laval	24	57	81
Région 14 - Lanaudière	51	85	136
Région 15 - Laurentides	52	89	141
Région 16 - Montérégie	293	434	727
Région 17 - Centre-du-Québec	71	62	133
Hors Québec	37	59	96
TOTAL	984	1 465	2 449

Cotisation annuelle

(taxes, contribution à l'Office des professions du Québec et contribution au programme d'assurance responsabilité professionnelle en sus)

Cotisation régulière au 31 mars 2014 : 2 092 membres faisaient partie de cette catégorie	827,40 \$
Cotisation réduite au 31 mars 2014 : 260 membres faisaient partie de cette catégorie	413,70 \$
Cotisation pour membre retraité au 31 mars 2014 : 97 membres faisaient partie de cette catégorie	150,00 \$

Nombre de membres pour chacune des catégories de cotisation réduite au 31 mars 2014

CATÉGORIES DE COTISATION RÉDUITE	NOMBRE DE MEMBRES
Membres nouveaux diplômés	73
• Diplômés en juin 2013 et inscrits au tableau	
Membres aux études supérieures	39
• Médecins vétérinaires aux études supérieures universitaires en médecine vétérinaire n'exerçant pas en dehors du cadre de leur formation	
Membres externes	56
• Médecins vétérinaires résidant et exerçant à l'extérieur du Québec	
Membres seniors	92
• Médecins vétérinaires de 65 ans et plus ou inscrits depuis 40 ans et plus au tableau de l'Ordre	
Membres retraités	97
TOTAL	357

Nombre d'inscriptions au tableau de l'Ordre avec limitation ou suspension du droit d'exercer

	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre de suspensions ou de révocations de permis

	SUSPENSION	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de certificats de spécialiste révoqués		0

Répartition des membres selon le type de permis et certificat de spécialiste au 31 mars 2014

Permis réguliers	2 374
Permis temporaires (article 41 du Code des professions)	53
Permis temporaires (articles 35 à 38 de la Charte de la langue française)	19
Permis restrictifs temporaires (article 42.1 du Code des professions)	0
Permis spéciaux (article 42.2 du Code des professions)	3
Certificats de spécialiste	92

Registre des autorisations spéciales au 31 mars 2014

Autorisations spéciales accordées	6
Autorisations spéciales renouvelées	0

Nombre d'établissements vétérinaires constitués en société

Nombre d'établissements vétérinaires constitués en société	321
Nombre de S.E.N.C.R.L.	13
Nombre de membres faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	119
Nombre de SPA (dont 41 nouveaux établissements autorisés au cours de la période 2013–2014)	308
Nombre de membres faisant partie d'une SPA	954



ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
31 MARS 2014

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de
L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Debitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

Le 17 juin 2014

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121187

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	Total 2014 \$	Total 2013 \$
Produits				
Administration générale (annexe A)	1 963 391	-	1 963 391	1 827 987
Inspection professionnelle	3 800	-	3 800	4 750
Développement professionnel	69 548	-	69 548	41 570
Publications (annexe B)	233 768	-	233 768	225 354
Communications	4 760	-	4 760	12
Congrès	540 405	-	540 405	465 745
Immeuble	51 413	-	51 413	50 352
Revenus de placements (annexe C)	55 195	12 398	67 593	73 563
Remboursement du Fonds des services de santé	114 357	-	114 357	-
Ristourne de l'assureur afférente à l'exercice	-	50 866	50 866	-
	3 036 637	63 264	3 099 901	2 689 333
Charges				
Administration générale (annexe D)	846 089	-	846 089	725 679
Conseil et comités (annexe E)	93 294	-	93 294	75 609
Bureau du syndic (annexe F)	530 175	-	530 175	485 382
Inspection professionnelle (annexe G)	199 358	-	199 358	175 190
Développement professionnel (annexe H)	99 638	-	99 638	61 931
Publications (annexe I)	171 816	-	171 816	153 501
Communications	77 038	-	77 038	35 826
Congrès	477 118	-	477 118	387 196
Immeuble (annexe J)	167 690	-	167 690	448 763
Activités annuelles (annexe K)	7 420	-	7 420	5 168
Quote-part de l'indice de perte	-	-	-	38 765
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	303	-	303	-
	2 669 939	-	2 669 939	2 593 010
Excédent des produits sur les charges	366 698	63 264	429 962	96 323

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ordre des médecins vétérinaires du Québec

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Fonds d'administration			Fonds de gestion du risque (note 4)	Total \$
	Investis en immobilisations corporelles \$	Affectés (note 3) \$	Non affectés \$	\$	
Solde au 31 mars 2012	810 764	140 000	995 787	500 000	2 446 551
Excédent des produits sur les charges	(48 822)	-	164 268	(19 123)	96 323
Investis en immobilisations corporelles	19 745	-	(19 745)	-	-
Affectation interne	-	(50 000)	69 642	(19 642)	-
Solde au 31 mars 2013	781 687	90 000	1 209 952	461 235	2 542 874
Excédent des produits sur les charges	(48 320)	-	415 018	63 264	429 962
Investis en immobilisations corporelles	32 683	-	(32 683)	-	-
Affectation interne	-	70 560	(70 560)	-	-
Solde au 31 mars 2014	766 050	160 560	1 521 727	524 499	2 972 836

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Bilan

au 31 mars 2014

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	2014 \$	2013 \$
Actif				
À court terme				
Encaisse	3 185 944	-	3 185 944	2 520 730
Débiteurs (note 5)	166 921	50 866	217 787	114 993
Frais payés d'avance	8 418	-	8 418	8 916
	3 361 283	50 866	3 412 149	2 644 639
Placements (note 6)	1 424 505	473 633	1 898 138	1 887 215
Immobilisations corporelles (note 7)	766 050	-	766 050	781 687
	5 551 838	524 499	6 076 337	5 313 541
Passif				
À court terme				
Créditeurs et charges à payer (note 8)	1 174 977	-	1 174 977	1 053 068
Quote-part de l'indice de perte à payer	-	-	-	38 765
Produits perçus d'avance	1 928 524	-	1 928 524	1 678 834
	3 103 501	-	3 103 501	2 770 667
Engagements (note 10)				
Soldes de fonds				
Investis en immobilisations corporelles	766 050	-	766 050	781 687
Affectés	160 560	-	160 560	90 000
Non affectés	1 521 727	-	1 521 727	1 209 952
Fonds de gestion du risque	-	524 499	524 499	461 235
	2 448 337	524 499	2 972 836	2 542 874
	5 551 838	524 499	6 076 337	5 313 541

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ordre des médecins vétérinaires du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014 \$	2013 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	429 962	96 323
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	48 017	48 822
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	303	-
	478 282	145 145
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	230 538	221 181
	708 820	366 326
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(10 923)	(556 507)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(33 527)	(19 745)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	844	-
	(43 606)	(576 252)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	665 214	(209 926)
Encaisse au début	2 520 730	2 730 656
Encaisse à la fin	3 185 944	2 520 730

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description de l'organisme

L'Ordre des Médecins vétérinaires du Québec, (l'« Organisme »), a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exempté des impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les intérêts gagnés sur les placements sont inclus dans les revenus de placements de l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, sur les durées et au taux suivants :

Bâtiment et améliorations	Linéaire	40, 10 et 4 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %



Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds

L'Organisme applique la méthode du report pour constater les apports.

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Organisme. Les produits et charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de gestion du risque a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire.

Constatation des produits

Les produits provenant de l'administration générale, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel et des communications sont constatés dans la période à laquelle ils se rapportent et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de publications sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité paraît dans le journal, la revue et le répertoire des membres.

Les produits provenant du congrès sont constatés au cours du mois où l'activité a lieu.

Les revenus de location de l'immeuble sont comptabilisés selon le bail en vigueur.

Ventilation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata du temps consacré à chaque activité.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs et les durées de vie utile des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2014

3. Fonds affectés

Les principales catégories d'affectations internes du fonds d'administration sont les suivantes :

	2014 \$	2013 \$
Logiciel pour la base de données des membres	90 000	90 000
Mise à jour du site internet	50 000	-
Rénovation du bâtiment	20 560	-
	160 560	90 000

Les administrateurs ont décidé d'affecter des sommes à même l'excédent de l'exercice 2013-2014 relativement à la mise à jour du site internet et de la rénovation du bâtiment. L'affectation pour la mise à jour du site internet est non récurrente, tandis que l'affectation pour la rénovation constitue une somme de 10 \$ par membre payant une pleine cotisation, qui sera affectée annuellement. L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4. Fonds de gestion du risque

Un fonds de gestion du risque est généré à même les surplus d'opération d'assurance du groupe et des dépôts. Ce fonds a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire. Lorsque le Fonds – La Capitale aura atteint la somme de 500 000 \$, les ristournes et les intérêts subséquents produits par le fonds pourront être remis à l'Organisme sur demande.

5. Débiteurs

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	2014 \$	2013 \$
Clients	154 576	-	154 576	95 246
Autres	12 345	50 866	63 211	19 747
	166 921	50 866	217 787	114 993

6. Placements

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	2014 \$	2013 \$
Fonds - La Capitale, portant intérêt au taux des obligations du Canada majoré de 1 %	1 424 505	473 633	1 898 138	1 887 215



Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2014

7. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2014 Valeur comptable nette \$	2013 Valeur comptable nette \$
Terrain	85 000	-	85 000	85 000
Bâtiment et améliorations	946 800	338 023	608 777	639 056
Matériel informatique	142 032	95 282	46 750	25 727
Mobilier de bureau	81 182	55 659	25 523	31 904
	1 255 014	488 964	766 050	781 687

Selon l'évaluation municipale pour 2014, le terrain est évalué à 141 700 \$ et le bâtiment à 933 800 \$.

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2014 \$	2013 \$
Fournisseurs	115 800	47 839
Salaires, vacances et charges sociales	118 439	97 483
Jetons et honoraires	14 894	21 051
Frais courus	49 142	77 987
Sommes à remettre à l'État	265 848	233 410
Prime d'assurance responsabilité	610 854	575 298
	1 174 977	1 053 068

9. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2014 \$	2013 \$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement</i>		
Débiteurs	(102 794)	(64 786)
Frais payés d'avance	498	(1 354)
Créditeurs et charges à payer	121 909	89 839
Quote-part de l'indice de perte à payer	(38 765)	38 765
Produits perçus d'avance	249 690	158 717
	230 538	221 181

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Engagements

L'Organisme est lié par des contrats de crédit-bail pour des photocopieurs et une timbreuse représentant des engagements totaux de 20 534 \$ qui viennent à échéance d'octobre 2015 à août 2019. Les paiements exigibles futurs pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2015	7 503
2016	4 911
2017	2 320
2018	2 320
2019	2 320

11. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour créances douteuses. Cinq clients importants représentent environ 83 % du total des débiteurs au 31 mars 2014.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel est exposé le rendement des placements et qui découle des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2014, les passifs financiers de l'Organisme les plus importants étaient les créiteurs et charges à payer.

12. Surveillance de la pratique illégale

Les activités de surveillance de la pratique illégale font partie intégrante du bureau du syndic. À cet effet, les administrateurs de l'Organisme ont fixé un seuil minimal de dépenses annuelles devant être attribué à cette activité. Le seuil minimal fixé est au montant de 80 000 \$ pour l'exercice 2014. Au cours de l'exercice, les dépenses engagées par le bureau du syndic pour la surveillance de la pratique illégale sont de 103 400 \$. Ces dépenses représentent des salaires ainsi que des honoraires professionnels et celles-ci sont incluses à même celles du bureau du syndic.

13. Événements postérieurs à la date du bilan

Après la fin de l'exercice, l'Organisme a investi un montant de 500 000 \$ dans des placements. Les placements sont composés de 300 000 \$ dans un dépôt à terme portant intérêt au taux de 2,45 %, échéant en avril 2019 et de 200 000 \$ dans des parts de capital Desjardins.



Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2014

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

Administration générale - Annexe A

	2014 Fonds d'administration générale \$	2013 Fonds d'administration générale \$
Cotisation des membres	1 858 151	1 728 099
Inscriptions, admissions et examens	33 240	27 926
Amendes	10 223	4 622
Autres	61 777	67 340
	1 963 391	1 827 987

Publications - Annexe B

	2014 Fonds d'administration générale \$	2013 Fonds d'administration générale \$
Journal	191 118	186 740
Revue	114	129
Répertoire des membres	42 536	38 485
	233 768	225 354

Revenus de placements - Annexe C

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	2014 \$	2013 \$
Intérêts - La Capitale	24 892	12 398	37 290	36 865
Intérêts - autres	30 303	-	30 303	36 698
	55 195	12 398	67 593	73 563



Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

Administration générale - Annexe D

	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	509 442	-	509 442	490 531
Fournitures	9 848	-	9 848	10 766
Frais de courrier	13 625	-	13 625	11 613
Délégation, déplacements et représentation	14 482	-	14 482	11 988
Contribution au conseil interpersonnel	17 322	-	17 322	13 278
Impression	12 279	-	12 279	11 500
Services professionnels	128 107	-	128 107	51 286
Assurances - dirigeants	2 221	-	2 221	2 467
Frais bancaires	2 515	-	2 515	1 718
Abonnement	983	-	983	1 226
Frais de cartes de crédit	50 746	-	50 746	43 205
Télécommunications	9 224	-	9 224	8 548
Service ménager	16 565	-	16 565	16 464
Créances douteuses	-	-	-	1 685
Entretien et réparations de l'équipement de bureau	18 887	-	18 887	17 856
Perfectionnement	17 474	-	17 474	9 713
Examens	4 631	-	4 631	4 631
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	17 738	-	17 738	17 204
	846 089	-	846 089	725 679

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

Conseil et comités - Annexe E

	2014 Fonds d'administration générale \$	2013 Fonds d'administration générale \$
Conseil d'administration	34 566	26 961
Comité exécutif	4 785	3 723
Rémunération	-	175
Discipline	1 709	3 601
Révision des plaintes	1 215	1 390
Admission	1 296	-
Gouvernance	697	1 815
Inspection professionnelle	27 669	21 497
Publications	4 812	5 331
Bien-être des animaux	4 627	4 085
Congrès	-	1 555
Reconnaissance du mérite	1 738	948
Assurance responsabilité professionnelle	1 225	1 018
Comités ad hoc	7 595	3 510
Comité d'audit	1 360	-
	93 294	75 609

Bureau du syndic - Annexe F

	2014 Fonds d'administration générale \$	2013 Fonds d'administration générale \$
Salaires et charges sociales (note 12)	417 414	413 357
Entretien d'équipements	1 713	1 745
Fournitures et poste	2 050	1 759
Délégation, déplacements et représentation	2 406	1 987
Télécommunications	1 679	1 679
Impression	325	-
Services juridiques (note 12)	100 869	62 321
Investigateurs	50	177
Expertises - témoins	3 669	2 357
	530 175	485 382



Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

Inspection professionnelle - Annexe G

	2014 Fonds d'administration générale \$	2013 Fonds d'administration générale \$
Salaires et charges sociales	94 797	94 371
Fournitures et poste	866	727
Télécommunications	1 447	1 594
Honoraires - inspecteurs	86 377	58 876
Frais de déplacements - inspecteurs	15 871	19 622
	199 358	175 190

Développement professionnel - Annexe H

	2014 Fonds d'administration générale \$	2013 Fonds d'administration générale \$
Salaires et charges sociales	52 701	44 218
Formation à distance	42 870	12 737
Délégation, déplacements et représentation	-	711
Fournitures et poste	267	565
Aide au développement des nouveaux étudiants	3 800	3 700
	99 638	61 931

Publications - Annexe I

	2014 Fonds d'administration générale \$	2013 Fonds d'administration générale \$
Salaires et charges sociales	81 027	56 795
Rédaction	9 082	302
Fournitures et poste	25 527	28 397
Délégation et représentation	60	-
Impression	56 120	68 007
	171 816	153 501

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

Immeuble - Annexe J

	2014 Fonds d'administration générale \$	2013 Fonds d'administration générale \$
Assurances	4 862	4 863
Énergie	37 172	33 940
Entretien et réparations	70 574	307 020
Services professionnels	1 375	49 955
Taxes et permis	23 428	21 367
Amortissement du bâtiment et améliorations	30 279	31 618
	167 690	448 763

Activités annuelles - Annexe K

	2014 Fonds d'administration générale \$	2013 Fonds d'administration générale \$
Assemblée générale	2 100	1 000
Élection	745	17
Rapport annuel	2 654	2 701
Remise des permis d'exercer	1 921	1 450
	7 420	5 168



Ordre des médecins vétérinaires du Québec

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7

📞 450 774-1427 / 800 267-1427

📠 450 774-7635

✉️ omvq@omvq.qc.ca

www.omvq.qc.ca